compagnie bancaire

1975

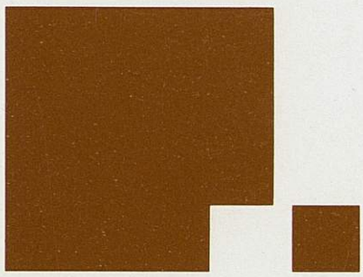

- *conseil de surveillance*

M. Jacques de FOUCHIER
PRÉSIDENT

M. Jacques BRUNET
VICE-PRÉSIDENT

M. Pierre BAZY
M. Jacques BURIN des ROZIERS
M. Jacques CHAINE
M. Antoine DUPONT-FAUVILLE
M. Maurice LAURÉ
M. Gérard LLEWELLYN
M. Pierre MOUSSA
M. Gustave RAMBAUD
M. Jean REYRE
M. Guy TAITTINGER

- *collège des censeurs*

M. Jean FORGEOT
M. Louis-Charles de FOUCHIER
M. Lucien HARTOG
M. Jean PATEY

- *commissaire du gouvernement*

M. Aimé TEYSSIER d'ORFEUIL

- *directoire*

M. Pierre BESSE
PRÉSIDENT

M. Raymond MATHÉLY
M. Boris MÉRA
M. Hubert de NONNEVILLE
M. Jean CHICOYE

- *comité directeur*

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE
ET
M. Michel FÉTIZON
DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. René DURAND
M. André LÉVY-LANG
DIRECTEURS

- *conseiller économique*

M. Claude GRUSON

- *commissaires aux comptes*

M. Robert MAZARS
M. André REYDEL
Commissaires titulaires

M. Claude CASTEL
Commissaire suppléant

- *secrétaire du conseil de surveillance et du directoire*

M. Jacques LESIGNE
Responsable de l'Information

le rapport du directoire

1

les comptes

2

- *l'année 1975*

Groupe de la Compagnie Bancaire	*(en millions de Francs)*
Production *(Crédits consentis et contrats souscrits)*	14 432
Concours à la clientèle *(au 31 décembre)*	36 429
Résultat net	366
Fonds propres	2 457
Effectifs *(à fin décembre)*	6 877 *personnes*
Compagnie Bancaire	
Résultat net consolidé	168
Résultat net consolidé par action	54,81 F

- *direction des services*

M. Marcel VENTURA
Directeur au Secrétariat Général

M. Augustin NAVARRO
Directeur du Service de la Trésorerie

M. Jean BORGOMANO
Directeur du Service Financier et Comptable

M. Jean FOMBONNE
Directeur du Département Personnel et Relations Sociales

M. Jean PFANNER
Directeur du Département Immeubles et Administration Intérieure

M. Jean FOUASSE
Directeur du Service Juridique et Fiscal

M. Jacques LESIGNE
Directeur du Service Études et Opérations Financières

M. Gérard SENOUILLET
Directeur du Service Planification

les observations du conseil de surveillance

1975

Mesdames, Messieurs,

Un certain recul est nécessaire pour apprécier l'évolution d'un Groupe comme le nôtre aussi bien que pour porter un jugement sur les tendances générales de l'économie. Le fractionnement en périodes relativement brèves des comptes-rendus qui sont faits de l'une comme des autres rend difficilement perceptibles les véritables orientations de la conjoncture et a pour conséquence d'exagérer — voire de dramatiser — la portée des accidents de parcours qu'elle enregistre.

Intégrée dans une période plus longue, la baisse générale d'activité de fin 1974 et 1975 peut être interprétée comme l'inévitable compensation d'un excédent massif d'activité au cours des trimestres antérieurs, excédent provoqué par les craintes d'une hausse générale des

prix consécutive au réajustement brutal de ceux des produits pétroliers. La reprise amorcée assez timidement fin 1975 et confirmée avec une progressivité encourageante au cours des premiers mois de 1976 apparaît alors comme naturelle, cette compensation ayant été assez largement effectuée, et seuls, semble-t-il, des avatars d'ordre politique — dans notre pays ou dans ceux auxquels nous sommes liés — pourraient désormais en compromettre le développement.

Considérée dans le même esprit, l'évolution des activités de notre Groupe et celle de ses résultats présentent beaucoup plus de continuité si l'on fait la moyenne des chiffres de 1974 et 1975 et si l'on compare cette moyenne à la série des chiffres antérieurs, que si l'on examine ces deux années séparément. L'activité en 1975 a été inférieure à celle de 1974; par l'effet d'un décalage dans le temps dont les raisons vous sont familières, les résultats ont suivi une évolution inverse; mais la moyenne des uns comme celle des autres s'inscrit bien dans la ligne des années antérieures, ligne dont la pente favorable se prolongera très probablement au cours de l'exercice 1976.

De telles considérations incitent à envisager l'avenir avec quelque sérénité. Elles ne doivent pas donner à penser toutefois que le cours des choses n'a résulté que d'une évolution indépendante de toute action humaine. Il est clair, au contraire, que seule une politique avisée peut permettre d'assurer — par delà les accidents conjoncturels — la continuité dans l'expansion dont on peut se féliciter de retrouver aujourd'hui la tendance à long terme.

Pour ce qui concerne notre Groupe, son Conseil de Surveillance tient à souligner combien la politique suivie — avec son plein accord — par le Directoire constitue la vraie cause de ce qui peut être considéré comme un grand succès, je veux dire la façon dont la Compagnie Bancaire a traversé la crise et la vigueur confirmée avec laquelle elle en sort, tant sur le plan de son crédit que sur celui de ses structures. A cet

égard, le Conseil de Surveillance apprécie de façon particulièrement approbative les passages du rapport du Directoire relatifs à la politique de refinancement et à la politique tarifaire : c'est aux lignes d'action qui y sont définies qu'il faut attribuer le fait qu'à aucun moment la liquidité de notre trésorerie n'a pu être mise en question malgré les tensions extrêmes enregistrées sur le marché et que nos résultats, tout en subissant d'inévitables variations, n'ont jamais été réduits à des niveaux susceptibles de porter atteinte à notre santé financière. Il convient donc de féliciter les hommes qui ont défini cette ligne politique comme tous ceux qui, à tous les niveaux, ont contribué à la mettre en œuvre. Les actionnaires de notre Compagnie ne manqueront pas — à l'occasion d'un exercice très favorable sur le plan des bénéfices consolidés — de s'associer à ce témoignage de satisfaction.

Il reste que des à-coups comme ceux que nous venons de connaître comportent inévitablement des séquelles plus durables et qu'ils risquent d'entraîner la remise en question de nombre de notions précédemment acquises et en particulier de celles dont l'acquisition était la plus récente.

Sur le plan général, la crise de 1975 aura sans doute, quant à l'emploi d'une part, quant à la structure financière de nombre d'entreprises d'autre part, des conséquences qui ne s'atténueront qu'avec retard par rapport au rythme de reprise de l'activité économique.

Sur le plan de la profession bancaire, que la crise a atteinte en pleine mutation, il apparait d'ores et déjà que les principes mêmes de cette mutation tendent à être contestés. C'est ce que montrent les travaux préparatoires du VIIe Plan ou ceux de la Commission chargée d'étudier la réforme du financement du logement. Tel est le cas des idées concernant la "transformation", c'est-à-dire l'utilisation de ressources de courte durée pour refinancer des prêts à moyen ou long terme. Tel paraît être le cas de ce qui subsiste de spécialisation entre les diverses banques et établis-

sements financiers français, spécialisation qui ne porte pas seulement sur la nature de leurs opérations de crédit mais aussi sur celle des ressources qu'ils mettent en œuvre. Tel parait également être le cas des modalités de contrôle de l'expansion de la masse monétaire et de l'encadrement du crédit jusqu'alors adaptées à cette situation.

Nous ne pouvons que trouver désirable une reconsidération des idées et des pratiques les plus récemment mises à la mode et l'apparition d'un plus grand souci de mesure dans leur application. Il serait toutefois dommageable que la volonté de revenir à un juste point d'équilibre conduisit en fait à rétrograder au-delà. L'exemple même donné par notre Groupe prouve que la transformation peut être sainement pratiquée à condition que des disciplines adéquates soient continûment respectées. Il montre aussi que si une certaine "déspécialisation" des fonctions bancaires peut être désirable, celle-ci trouve sa limite dans la nécessité d'assurer en toute circonstance un plancher minimum de concours à certains secteurs de l'économie, en même temps que de permettre un contrôle efficace et sélectif de leur expansion globale.

En définitive, par delà les débats doctrinaux et les propositions de réforme qu'elle a suscités, la crise, dont notre pays sort à son heure parmi les principales puissances économiques occidentales, aura démontré la solidité de notre Groupe et la validité des principes dont s'inspire sa politique. Elle ne peut que confirmer notre confiance dans sa capacité de surmonter dans d'aussi bonnes conditions les difficultés nouvelles que l'avenir pourrait réserver.

Compagnie Bancaire
5 mai 1976

le rapport du directoire

1

Compagnie Bancaire

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1976

La crise de l'économie française a freiné le développement de votre Groupe.

Les disciplines consenties et la baisse du loyer des capitaux ont autorisé toutefois une progression de ses résultats.

La situation

L'année 1975 a été marquée par la plus profonde récession économique que la France ait subie depuis trente ans.

Cette récession est l'un des mouvements désordonnés qui affectent l'économie mondiale depuis la fin de 1973. La hausse du coût de l'énergie n'avait pas seulement déséquilibré les échanges internationaux en 1974; combinée avec le renchérissement des matières premières, elle avait déterminé une augmentation accélérée de tous les prix, avec fuite devant la monnaie et stockages de précaution. Ce mouvement d'inflation avait contraint tous les gouvernements à mettre en œuvre des politiques restrictives.

Il en est résulté dès 1974 un recul de la consommation et des investissements. L'élan de la production étant stoppé, la hausse des prix freinée, les financements difficiles, les stocks accumulés sont devenus excessifs et ont été réajustés en baisse; l'activité a régressé : de septembre 1974 à septembre 1975, l'indice de la production industrielle en France a enregistré une chute de 16 % qui a annulé les progressions enregistrées au cours des trente mois précédents.

La hausse des prix a été tempérée et le déficit des échanges réduit, mais l'emploi a été compromis. Une politique de soutien de l'activité économique devenait nécessaire. Appliquée de façon sélective, elle a été efficace. Le plan gouvernemental de développement des dépenses publiques et de relance des investissements a stimulé la reprise de la consommation et a entraîné en fin d'année une relance de la production industrielle.

Indice de la production industrielle
(base 100 en 1970)

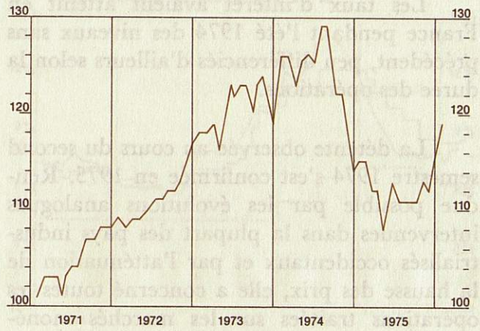

L'économie française a traversé une crise brutale mais relativement brève. Elle y a manifesté de réelles facultés d'adaptation : l'effort d'exportation a eu notamment de bons résultats. Mais les politiques suivies pour indemniser le chômage, préserver la consommation et soutenir l'activité industrielle ont altéré la capacité d'autofinancement des entreprises. Elles ont provoqué, tant en France qu'à l'étranger, des déficits budgétaires importants, souvent accompagnés d'un gonflement de la dette extérieure. D'inquiétants éléments de fragilité sont ainsi apparus.

Les risques de cette situation peuvent d'autant moins être négligés que les difficultés rencontrées dans la remise en ordre du

système monétaire international constituent pour les échanges extérieurs et pour les marchés financiers une menace qu'aucun des pays de la Communauté Économique Européenne ne pourra écarter sans une active solidarité internationale.

1 - L'évolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt avaient atteint en France pendant l'été 1974 des niveaux sans précédent, peu différenciés d'ailleurs selon la durée des opérations.

La détente observée au cours du second semestre 1974 s'est confirmée en 1975. Rendue possible par les évolutions analogues intervenues dans la plupart des pays industrialisés occidentaux et par l'atténuation de la hausse des prix, elle a concerné toutes les opérations traitées sur les marchés monétaire et hypothécaire, mais les baisses enregistrées ont été plus durables et ont eu plus d'ampleur pour les emprunts de courte durée: les taux de toutes les opérations d'une durée inférieure ou égale à cinq ans étaient en juillet 1974 voisins de 14 %;

- celui des opérations à court terme a baissé jusqu'à devenir inférieur à 7 % au mois de septembre 1975;
- celui des emprunts à un an sur le marché monétaire s'est stabilisé aux environs de 8 % à partir du mois de juin 1975;
- celui des emprunts à cinq ans sur le marché hypothécaire a atteint 9,75 % au mois d'avril 1975; ses variations ultérieures ont été de peu d'ampleur.

Les taux du marché en France

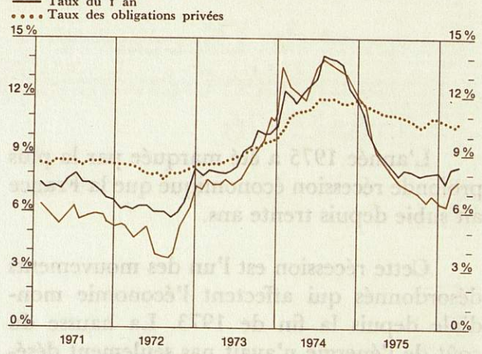

Les taux d'intérêt à court terme

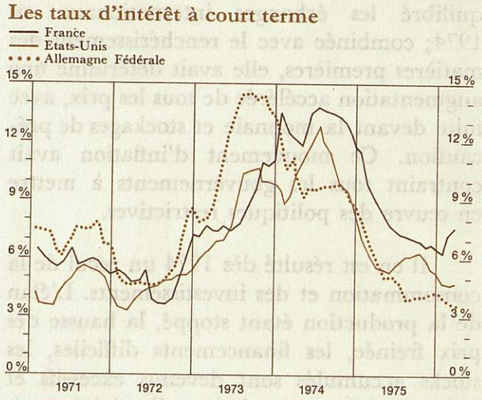

Les taux d'intérêt à long terme

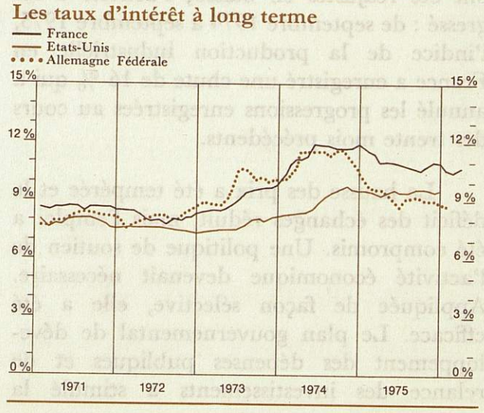

Le taux des obligations privées qui avait atteint 12 % en 1974 n'est pas redescendu en-dessous de 10,60 % en 1975.

Ainsi la hiérarchie normale des taux d'intérêt s'est-elle progressivement rétablie.

Les taux d'intérêt qui avaient peu varié dans la seconde partie de l'année 1975 ont été orientés à la hausse au cours des premières semaines ou des premiers mois de 1976. Celui des emprunts à cinq ans a dépassé à nouveau 10 % dès le début de l'émission des bons du Trésor à intérêt progressif; ceux des emprunts courts ont été relevés pour freiner les mouvements de capitaux qui ont provoqué en mars dernier la sortie du franc du « serpent des monnaies européennes ».

Le taux de l'escompte a été réduit de 13 % à 8 % par cinq baisses successives. Il a néanmoins conservé pendant toute l'année 1975 le caractère de taux de pénalisation qu'il avait perdu au cours des deux années précédentes.

Les banques n'avaient pas appliqué en 1974 aux concours qu'elles consentent à leur clientèle des hausses de taux équivalentes à celles du marché monétaire. De même n'ont-elles pas en 1975 répercuté intégralement sur ces concours la baisse des taux observée sur le marché : leurs ressources sont pour une bonne part constituées de dépôts à terme ou de bons de caisse dont les taux de rémunération sont plus inertes que ceux du marché.

Le taux de l'escompte

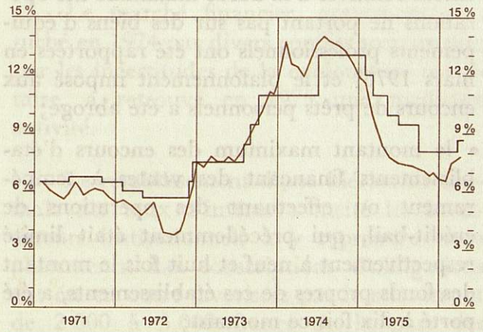

Le taux de base bancaire

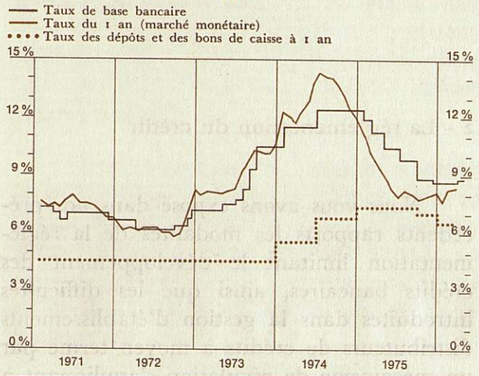

Conjuguée avec la diminution progressive des charges nées de l'obligation de constituer d'importantes réserves auprès de la Banque de France, l'évolution de leur taux de base a permis aux banques de retrouver en 1975 des conditions plus normales d'exploitation.

Les problèmes que d'amples et rapides variations des taux d'intérêt entraînent pour l'exploitation des établissements de crédit vous ont déjà été exposés. Il convient cependant, dans une considération plus vaste que celle des problèmes spécifiques de la profession bancaire, de souligner combien il est souhaitable qu'une reprise de la croissance économique n'entraîne pas une remontée

du coût des capitaux. Les hausses très brutales des taux d'intérêt intervenues en 1973 et 1974 n'ont manifestement pas contribué à juguler l'inflation, mais elles ont dégradé la situation financière des entreprises. Celles-ci ont été contraintes d'augmenter leurs prix et de diminuer ou de différer leurs investissements. La défense de l'emploi en a été rendue plus malaisée sans que celle du franc en soit durablement facilitée.

2 - La réglementation du crédit

Nous vous avons exposé dans nos précédents rapports les modalités de la réglementation limitant le développement des crédits bancaires, ainsi que les difficultés introduites dans la gestion d'établissements distributeurs de crédits à moyen terme par un mécanisme de régulation s'appliquant à l'évolution des encours.

Cette réglementation a été maintenue en 1975. Plusieurs modifications y ont cependant été apportées :

- de nouvelles catégories de crédits ont été placées hors « encadrement » : prêts complémentaires aux prêts d'épargne-logement, crédits professionnels mutuels à moyen et long terme; ces dérogations se sont ajoutées à celles qui avaient été consenties antérieurement en faveur des crédits à l'exportation et des crédits finançant des investissements générateurs d'économies d'énergie;
- les progressions autorisées d'encours font référence au montant des encours autorisés à la fin de 1974 et non plus, en règle générale, à celui des encours déclarés douze mois auparavant;
- les accroissements d'encours autorisés mais non utilisés à une échéance donnée peuvent être reportés sur l'une quelconque des échéances des six mois ultérieurs;
- le développement des encours de crédits encadrés autorisé en 1975, qui a été fixé à 12 % pour les banques à vocation générale et pour les établissements financiers, a été élevé à 18 % pour ceux de ces établissements qui sont spécialisés dans le financement des ventes à tempérament; le rythme de 18 % l'an a d'ailleurs été maintenu au bénéfice de ces établissements pour le premier semestre 1976.

Ces mesures ont quelque peu atténué la rigidité des mécanismes de régulation de la croissance des crédits bancaires.

Diverses dispositions ont également assoupli la réglementation propre à certains types de crédit :

- la durée, la quotité et les conditions d'éligibilité au réescompte des financements de ventes à tempérament ont été élargies en mars et en septembre 1975 (mais les dispositions relatives à la durée maximale des opérations ne portant pas sur des biens d'équipements professionnels ont été rapportées en mars 1976) et le plafonnement imposé aux encours de prêts personnels a été abrogé;
- le montant maximum des encours d'établissements finançant des ventes à tempérament ou effectuant des opérations de crédit-bail, qui précédemment était limité respectivement à neuf et huit fois le montant des fonds propres de ces établissements, a été porté à dix fois ce montant;

- les prêts finançant l'acquisition ou l'amélioration de logements locatifs ont été rendus éligibles au marché hypothécaire; cette disposition a été étendue aux résidences secondaires au début de 1976;
- le financement de logements locatifs par des Prêts Immobiliers Conventionnés a été de nouveau autorisé (cette mesure a été rapportée en mars 1976).

Ces diverses dispositions ont été favorables aux Sociétés du Groupe; elles ont notamment permis à CETELEM et à COFICA de satisfaire une demande de crédit en net accroissement pendant la seconde partie de l'année.

Le caractère contraignant de l'encadrement a été estompé en 1975 par le fléchissement de l'activité économique mais la faiblesse de la demande a ravivé la concurrence des établissements distributeurs de crédit.

3 - Le marché financier

Le marché financier, gravement perturbé en 1974 par divers conflits sociaux puis par les incertitudes de la conjoncture monétaire, a retrouvé en 1975 une meilleure activité.

Le rétablissement d'une hiérarchie normale des taux d'intérêt a incité les investisseurs institutionnels à y reprendre leurs placements. Les souscriptions d'obligations ont été en outre favorisées par le relèvement de 2 000 à 3 000 francs de la part des revenus obligataires exonérée de l'impôt sur le revenu et par le maintien, au-delà de ce plafond, d'un prélèvement libératoire de 25 %.

Nous vous avions informés lors de votre précédente Assemblée, de l'émission en mars 1975 de l'emprunt obligataire que nous avions été empêchés d'émettre en 1974. La situation du marché nous a permis de procéder à un nouvel emprunt de 400 millions de francs au mois de décembre et de rétablir ainsi le rythme d'une émission d'obligations par an, que nous nous sommes assigné comme objectif.

Le rétablissement du marché a également permis de procéder à l'introduction en Bourse des actions de LOCABAIL IMMOBILIER. Cette opération avait dû être différée au mois de juin 1974; elle a pu être réalisée en décembre 1975 dans des conditions satisfaisantes.

Les politiques

1 - La politique de refinancement

La crise monétaire de 1969 et plus encore celle de 1973-1974 ont rendu manifestes les risques que court tout établissement distributeur de crédits consentis à taux ferme : risque lié à la nécessité de renouveler des ressources dont les échéances ne peuvent pas être toujours parfaitement adaptées à la durée des crédits, mais plus encore risque qu'une hausse importante et rapide des taux d'intérêt bouleverse les conditions de refinancement de ces crédits au point de porter atteinte à la confiance des prêteurs.

La Compagnie Bancaire, qui suit avec attention les conditions de l'évolution à venir des taux d'intérêt, maintient donc une politique de refinancement dont les objectifs sont:

- de maintenir le Groupe, qui distribue des crédits à moyen et long terme, à l'abri des incidents susceptibles de troubler le fonctionnement régulier des marchés de capitaux,
- et de préserver sa capacité bénéficiaire contre les fluctuations des taux d'intérêt, en assurant le financement des crédits consentis à taux fixe par des ressources dont le taux soit lui-même stable pendant une certaine durée.

La poursuite de ces objectifs nous a conduit en 1975 à collecter les ressources les plus longues qui soient offertes sur le marché, à cinq ans sur le marché monétaire, à dix ou douze ans sur le marché hypothécaire : les opérations à moyenne ou longue échéance que nous avons traitées sur ces marchés ont atteint un montant de 5,5 milliards de francs, dont 3,6 avaient pour objet le renouvellement d'emprunts antérieurs échus et 1,9 le financement de l'accroissement des encours du Groupe; ces opérations ont été effectuées, à raison de 80 %, pour des durées égales ou supérieures à cinq ans.

L'importance de la couverture de nos crédits par des ressources à long terme nous a permis, à mesure de l'amortissement de nos emprunts antérieurs, de recourir à des ressources à plus court terme lorsque les taux d'intérêt de cette catégorie d'emprunt ont connu une baisse accentuée.

Structure de l'encours des emprunts sur les marchés monétaire et hypothécaire
(selon les durées restant à courir)

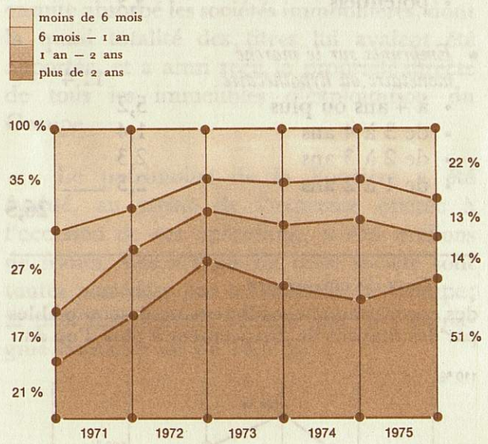

Au total, les crédits non immédiatement mobilisables auprès des organismes de réescompte, qui constituent une part croissante des encours du Groupe, étaient au 31 décembre 1975 couverts à plus de 95 % par des moyens de financement dont la disposition nous était garantie pour plus d'un an.

Au 31 décembre 1975, en milliards de francs.

Encours non réescomptables			**27,9**
Moyens de financement :			
• *Fonds de roulement*		6,6	
• fonds propres	2,5		
• emprunts obligataires	2,0		
• fonds de répartition CFEC	3,2		
– immobilisations et divers	– 1,1		
• *Financements bancaires permanents*		8,5	
• utilisés	4,6		
• potentiels	3,9		
• *Emprunts sur le marché monétaire ou hypothécaire*		11,4	
• à 4 ans ou plus	5,2		
• de 3 à 4 ans	1,4		
• de 2 à 3 ans	2,3		
• de 1 à 2 ans	2,5		
			26,5

Taux de couverture
des encours non immédiatement réescomptables par des moyens de financement à plus d'un an

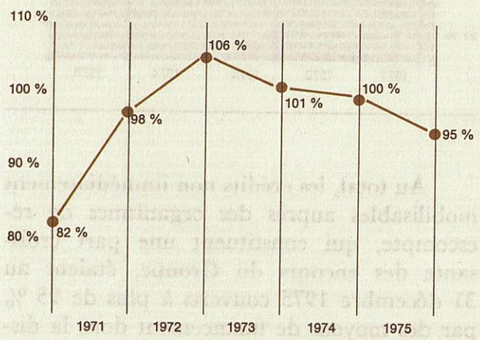

2 - La politique tarifaire

Nous vous avons exposé l'an dernier la nécessité où les sociétés de crédit du Groupe s'étaient trouvées en 1974 d'ajuster le taux de leurs concours aux conditions qui prévalaient alors sur le marché de l'argent et nous vous avions précisé que les politiques suivies à cet égard ne pouvaient dès leur application compenser intégralement les effets d'une augmentation très rapide du coût des refinancements nouveaux, notamment pour les établissements finançant l'équipement professionnel ou l'acquisition de biens immobiliers, en raison des délais qu'exige la mise en application de dispositions tarifaires nouvelles et du temps qui s'écoule entre la signature d'un contrat et le versement de fonds correspondant.

Les sociétés de crédit du Groupe ont pu, grâce à l'évolution du loyer de l'argent, procéder en 1975 à plusieurs réductions successives des taux de leurs opérations nouvelles, mais les ajustements tarifaires qu'elles avaient opérés l'année précédente leur ont permis d'obtenir, sur l'ensemble de leurs encours, un redressement de leurs marges financières.

Marge financière des sociétés de crédit du Groupe
(en francs, pour 100 francs d'encours gérés)

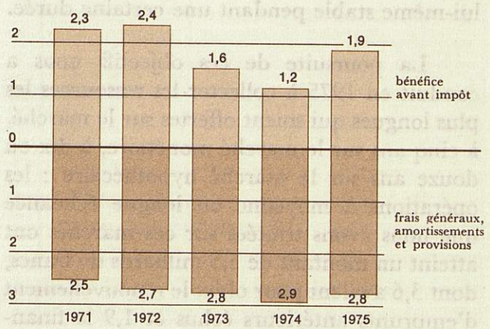

3 - Les opérations conjointes

La Compagnie Bancaire a poursuivi la politique d'opérations conjointes qu'elle pratique régulièrement avec les principales sociétés de crédit de son Groupe.

Cette politique a notamment permis en 1975 de satisfaire la demande de crédits pour l'achat de véhicules automobiles, dont la reprise est intervenue plus rapidement que celle des autres concours distribués par le Groupe.

4 - La réorganisation du patrimoine immobilier du Groupe

La Compagnie Bancaire et ses principales filiales ont progressivement acquis au rythme de leur développement et à travers diverses sociétés immobilières, la plupart des locaux nécessaires à l'exercice de leurs activités. Ces locaux comprennent plus de 80 000 mètres carrés de surfaces utiles de bureaux et sont situés soit à Paris ou en proche banlieue, soit en province.

L'ensemble de ces biens immobiliers a fait l'objet d'une réorganisation qui a visé à en simplifier la gestion et qui a permis en outre de faire clairement apparaître la valeur du patrimoine constitué.

La réorganisation opérée à la fin de 1975 a réuni l'ensemble des immeubles du Groupe au sein d'une société unique, dénommée « Foncière de la Compagnie Bancaire ». Sa mise en œuvre a comporté deux séries d'opérations :

• votre Société et ses filiales ont fait apport à la Foncière de la Compagnie Bancaire de leurs participations dans les sociétés immobilières propriétaires de leurs locaux d'exploitation. Elles ont dégagé par ces apports des plus-values d'un montant total de 125 millions de francs (dont 15,90 millions de francs pour la Compagnie Bancaire).

• la Foncière de la Compagnie Bancaire a ensuite absorbé les sociétés immobilières, dont la quasi totalité des titres lui avaient été apportée, et a ainsi reçu la propriété directe de tous les immeubles d'exploitation du Groupe.

Le patrimoine de la Foncière a été évalué, au terme de l'expertise opérée à l'occasion de ces opérations, à 456 millions de francs. Les actions de cette société sont toutes possédées par les sociétés du Groupe; la part directement détenue par la Compagnie Bancaire est de 16,6 %.

L'activité

L'activité des sociétés du Groupe a été limitée durant la première partie de l'année par la faiblesse de la conjoncture immobilière et de la demande de crédit.

Les nouveaux concours à la clientèle consentis en 1975 par les filiales de votre Compagnie se sont élevés à 14,4 milliards de francs, montant à peine inférieur à ceux qui avaient été atteints en 1973 et 1974.

L'encours global de leurs opérations a progressé de 10 % pendant l'année; il était au 31 Décembre 1975 de 36,4 milliards de francs.

La situation et les résultats des sociétés du Groupe font l'objet d'un document détaillé, annexé à notre rapport (cf. fascicule 3). Nous ne mentionnerons ici que les principales caractéristiques de leur activité.

1 - Les crédits d'équipement aux entreprises

L'activité de l'U.F.B. et de LOCABAIL, qui financent les investissements des entreprises de petite et moyenne importance, a été limitée durant les trois premiers trimestres de l'année par le fléchissement de la demande de crédits d'équipement, particulièrement sensible dans les secteurs de l'industrie, des transports routiers et des travaux publics. Les demandes reçues au cours des derniers mois de l'année, et en particulier du mois de décembre, ont toutefois atteint un niveau très élevé, du fait de l'incitation fiscale accordée aux entreprises et des perspectives de reprise économique.

L'U.F.B. et LOCABAIL ont réalisé au cours de l'année 51 000 opérations nouvelles de crédit ou de crédit-bail d'un montant total de 3 070 millions de francs.

Les opérations en cours chez l'une ou l'autre société, au nombre de 164 000 environ, atteignaient 5 648 millions de francs à la fin de l'exercice.

Montant des crédits distribués
(en milliards de francs)

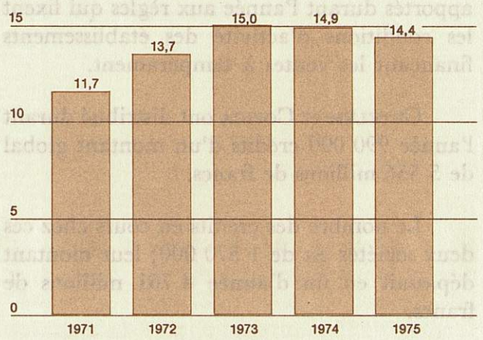

Montant des concours à la clientèle
(en milliards de francs)

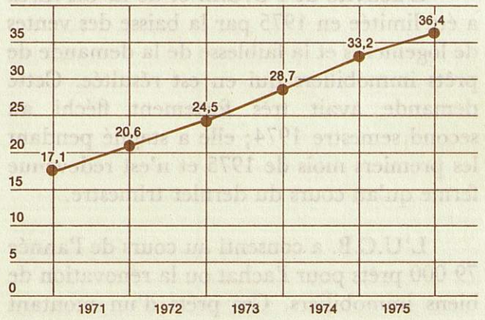

2 - Les crédits d'équipement aux particuliers

L'activité de CETELEM et de COFICA, qui avait été freinée dès 1974 par l'évolution de la conjoncture économique, a enregistré un redressement sensible au cours du second semestre 1975. Ce redressement, dû à une reprise des achats de biens d'équipement familial ou ménager, a été particulièrement net chez COFICA, spécialisée dans le financement des achats de véhicules automobiles; il a été rendu possible par les aménagements apportés durant l'année aux règles qui fixent les conditions d'activité des établissements finançant les ventes à tempérament.

CETELEM et COFICA ont distribué durant l'année 990 000 crédits d'un montant global de 5 556 millions de francs.

Le nombre des crédits en cours chez ces deux sociétés est de 1 570 000; leur montant dépassait en fin d'année 4 761 millions de francs.

3 - Les financements immobiliers

L'activité de l'U.C.B. et de la C.F.E.C. a été limitée en 1975 par la baisse des ventes de logements et la faiblesse de la demande de prêts immobiliers qui en est résultée. Cette demande avait très fortement fléchi au second semestre 1974; elle a stagné pendant les premiers mois de 1975 et n'est redevenue ferme qu'au cours du dernier trimestre.

L'U.C.B. a consenti au cours de l'année 79 000 prêts pour l'achat ou la rénovation de biens immobiliers. Ces prêts d'un montant global de 3 566 millions de francs anticipent, à concurrence de 57 %, des crédits différés de la C.F.E.C.. Les concours que celle-ci consent pour consolider d'autres prêts que ceux de l'U.C.B. ont atteint 386 millions de francs.

Outre ces prêts à moyen ou long terme, l'U.C.B. a consenti 1 500 millions de francs de crédits nouveaux aux promoteurs d'opérations immobilières.

L'U.C.B. et la C.F.E.C. gèrent 750 000 crédits. L'encours de leurs opérations — prêts de l'U.C.B. ou crédits attribués de la C.F.E.C. — atteignait en fin d'année 26 910 millions de francs.

LOCABAIL-IMMOBILIER, qui a pour activité la location d'immeubles à usage industriel ou commercial, a contracté au cours de l'année 154 millions de francs d'engagements nouveaux, dont 101 au titre d'opérations de crédit-bail et 53 au titre d'engagements de location simple.

4 - La promotion immobilière

La conjoncture immobilière, qui avait fortement fléchi durant l'année 1974, est restée déprimée durant le premier semestre 1975 et n'a été en reprise sensible qu'au cours du dernier trimestre de l'année. Les ventes réalisées en 1975 dans l'ensemble des programmes immobiliers auxquels est associée la SINVIM ont atteint 2 127 logements.

La quote part de la SINVIM dans ces ventes et le produit de la cession de 7 160 mètres carrés de bureaux représentent une valeur de 320 millions de francs.

Les prises d'affaires nouvelles et les ouvertures de chantier ont été maintenues au niveau des ventes et ont atteint respectivement, évaluées en quote-part SINVIM, 310 et 330 millions de francs.

5 - L'assurance

L'activité de CARDIF, société constituée pour effectuer des opérations d'assurances auprès de la clientèle des sociétés de crédit du Groupe, s'est développée dans des conditions satisfaisantes.

CARDIF, au cours de l'année 1975, a conclu plus de 12 000 contrats et a encaissé 57 millions de francs de primes.

La vie du Groupe

1 - Le directoire

La composition du Directoire a été modifiée au cours du mois de mars 1976, en raison du souhait exprimé par M. Claude Gruson de ne pas voir proroger ses fonctions au-delà de la limite d'âge fixée par les statuts.

Votre Conseil de Surveillance a nommé membre du Directoire M. Jean Chicoye, Président du Cetelem.

2 - Le personnel

Les sociétés du Groupe se sont astreintes, malgré le fléchissement de leur activité, à sauvegarder l'emploi de leur personnel. L'année 1975 a enregistré, pour la première fois dans l'histoire du Groupe, une légère réduction des effectifs : la diminution observée dans le rythme des départs volontaires a fait tomber à 4,7 % le taux de rotation du personnel résultant de l'ensemble des départs naturels. Les postes devenus libres ont été pourvus en priorité par des mutations internes et les effectifs totaux ont diminué de 0,5 %.

Cette réduction n'a fait obstacle ni à la poursuite du recrutement de jeunes collaborateurs, ni aux mouvements requis soit par l'extension ou la répartition nouvelle de certaines responsabilités, soit par le développement normal de la carrière de tous les agents du Groupe.

Les principales sociétés ont poursuivi l'application progressive de leur politique de décentralisation. Le nombre des agences ou des bureaux régionaux, où sont présentes une ou plusieurs sociétés de crédit, atteignait 135 à la fin de l'année.

Les augmentations générales de salaires et les changements de classification liés à des promotions ou à des reclassements ont permis à tous les salariés du Groupe de bénéficier en 1975, malgré la hausse des prix, d'un accroissement de leur pouvoir d'achat : l'augmentation du salaire annuel moyen a été de 13,6 %.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises fait l'objet d'un accord commun à l'ensemble du Groupe. La masse globale d'intéressement attribuée au personnel en 1975 a été de 18,40 millions de francs. Ce montant, lié aux résultats de l'exercice 1974, correspond à un taux d'intéressement de 6,25 % du salaire annuel pour la grande majorité des salariés dont la rémunération n'est pas plafonnée dans le calcul de cet intéressement.

Evolution des effectifs du Groupe

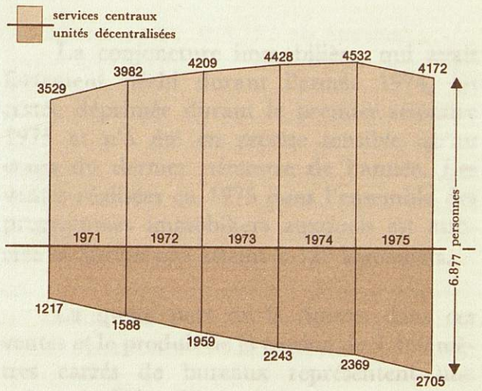

Les actions menées pour développer la formation du personnel ont été poursuivies de façon très active : 42 % des agents du Groupe en ont bénéficié, à raison de 34 heures en moyenne pour chacun d'eux au cours de l'année. La contribution des sociétés à ces actions de formation est restée supérieure au double des normes minimales fixées par la loi.

Plus de la moitié des personnes travaillant dans les services centraux des sociétés du Groupe bénéficient d'un horaire mobile personnalisé. Ce régime, favorablement accepté par le personnel, a reçu en 1975 quelques extensions nouvelles dans les limites autorisées par le service de la clientèle.

3 - Les actionnaires

L'année 1975 a confirmé le redressement du cours des titres des sociétés du Groupe qui avaient été, comme toutes les actions des banques cotées en bourse, très affectés par la conjonction de la crise monétaire et de la crise boursière de l'été 1974.

Au classement des valeurs les plus actives traitées à la Bourse de Paris, l'action de votre société s'est maintenue au 2e rang dans le compartiment des banques et entreprises financières et elle figure au 23e rang dans l'ensemble des valeurs à revenu variable inscrites à la Cote officielle. Le nombre des actions échangées a été en moyenne de 2 641 par séance de bourse.

Evolution du cours de l'action Compagnie Bancaire
*(moyennes mensuelles des cours, en francs)**

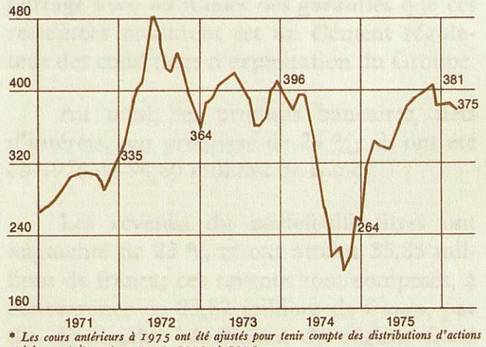

** Les cours antérieurs à 1975 ont été ajustés pour tenir compte des distributions d'actions opérées gratuitement en 1971, 1973 et 1975.*

Les comptes

1 - Le bilan de la Compagnie Bancaire

Le montant des crédits financés par la Compagnie Bancaire et gérés soit par elle-même, soit par ses filiales était de 15 909 millions de francs au 31 décembre 1975. Sa progression a atteint 14 % au cours de l'exercice; elle a donc été supérieure à celles des encours des sociétés de crédit du Groupe : les accroissements de ces encours ont été en majeure partie refinancés par des ressources collectées par la Compagnie Bancaire elle-même.

Les deux emprunts qu'elle a émis sur le marché financier en 1975 lui ont procuré une augmentation de ses ressources obligataires, nette de l'amortissement des émissions antérieures, de 728 millions de francs.

Les capitaux qu'elle emprunte, notamment sur le marché monétaire, par les escomptes ou les mises en pension d'effets recencés au hors-bilan ont été majorés au cours de l'exercice de 1 606 millions de francs.

Nous vous précisons, au sujet des modifications intervenues dans les valeurs inscrites à l'actif du bilan, que :

- l'importance du compte d'opérations sur titres est due au décalage entre les dates d'émission et d'encaissement des emprunts obligataires : les souscriptions de l'emprunt du mois de décembre n'ont été reçues par la Compagnie Bancaire qu'après la clôture de l'exercice 1975;
- les mouvements du portefeuille-titres résultent pour les titres de placement de la cession des obligations Locabail souscrites en 1974, pour les titres de participation d'achats ou de souscriptions d'actions de sociétés du Groupe ainsi que de l'augmentation de capital de la société pour l'étude et la réalisation du Centre Commercial Régional de Marne la Vallée;
- l'augmentation des immobilisations correspond à l'accroissement des capitaux engagés dans les sociétés propriétaires des immeubles d'exploitation du Groupe et à la plus-value dégagée lors de la fusion de ces sociétés.

2 - Les comptes de résultats de la Compagnie Bancaire

Les produits bancaires que perçoit la société ont augmenté de 7,9 %, les frais bancaires et les intérêts sur emprunts obligataires qu'elle supporte de 7,0 %.

Ces évolutions peuvent être comparées à la croissance de l'encours moyen des crédits financés, laquelle a été de 11,8 % entre 1974 et 1975. Elles correspondent à des baisses modérées du rendement moyen des prêts et du coût moyen des ressources : notre politique de collecte de ressources longues et de partage avec les filiales des garanties que ces ressources procurent est un élément régulateur des conditions d'exploitation du Groupe.

Au total, les produits bancaires, nets d'intérêts, ont progressé de 24 %; ils ont été en 1975 de 94,60 millions de francs.

Les revenus du portefeuille-titres ont augmenté de 23 % et ont atteint 35,85 millions de francs; ces revenus sont composés, à concurrence de 23,82 millions de francs, par des dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés mères.

Les provisions pour risques constituées pour toutes les opérations de crédit partagées avec les filiales ont été dotées selon les procédures en vigueur dans ces sociétés. La contribution de la Compagnie Bancaire au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe et les droits acquis par les salariés au titre des congés payés ont fait l'objet de provisions « pour charges futures ».

Les charges de l'exercice incluent, à concurrence de 31,45 millions de francs, l'amortissement de tous les frais relatifs à l'augmentation de capital et aux deux émissions obligataires effectuées en 1975. Cet amortissement, d'un montant quelque peu exceptionnel, a entrainé une réduction du profit net des opérations bancaires.

L'impôt sur les sociétés a fait l'objet d'une provision de 18,42 millions de francs.

Evolution du résultat net de la Compagnie Bancaire
(bénéfice net + dotations aux provisions ayant un caractère de réserves)

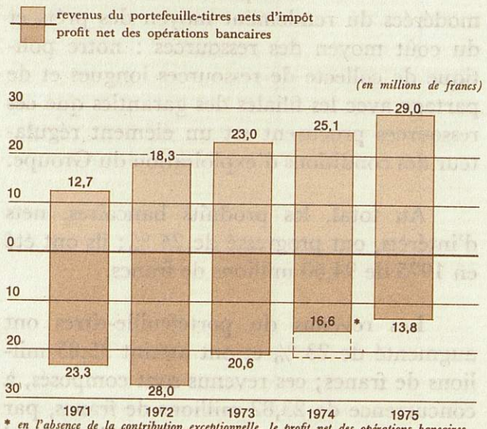

** en l'absence de la contribution exceptionnelle, le profit net des opérations bancaires eut atteint 21,4 m.f.*

Le Directoire a jugé convenable d'effectuer, selon l'usage de votre Société, une nouvelle dotation de 8,00 millions de francs à la provision pour éventualités diverses. Cette dotation, qui n'est pas déductible du bénéfice imposable, a élevé le montant de cette provision à 50,00 millions de francs.

Le bénéfice net de 1975, hors plus-values, a été ainsi arrêté à 33 764 328,52 francs.

A ce bénéfice s'ajoute le montant net des plus-values dégagées au cours de l'exercice, soit 16 975 062,49 francs. Ce montant résulte pour l'essentiel de la plus-value exonérée de 15 896 782,00 francs découlant des apports de titres consentis à la Foncière de la Compagnie Bancaire.

Vous trouverez, annexés aux comptes de l'exercice, tous les éléments nécessaires à votre information, notamment les bilans et comptes résumés et les résultats financiers de la Compagnie au cours des cinq dernières années, l'inventaire de son portefeuille, la liste des participations prises au cours de l'exercice et l'état des variations de sa situation nette (cf. fascicule 2, pages 8 à 14).

3 - Le bilan consolidé du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe vous permettront d'apprécier la situation et les résultats de l'ensemble des sociétés dont votre Compagnie assure l'animation et le contrôle.

Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur sur les places financières internationales et selon les principes mentionnés dans la note qui leur est jointe (cf. fascicule 2, pages 16 à 20).

Le bilan consolidé inscrit pour 39 203 millions de francs l'ensemble des actifs du Groupe; à concurrence des neuf dixièmes, ce total représente les concours consentis à la clientèle des sociétés du Groupe du fait d'opérations de crédit ou de crédit-bail.

Les fonds propres du Groupe, déterminés après répartition des bénéfices de 1975, s'élèvent à 2 457 millions de francs, dont 1 040 constituent la part de votre Compagnie et 1 417 celle qui doit être attribuée aux tiers qui lui sont associés dans ses différentes filiales.

La réévaluation du patrimoine des sociétés immobilières absorbées par la Foncière de la Compagnie Bancaire a accru les immobilisations et les fonds propres du Groupe de 164 millions de francs.

4 - Le compte de résultats consolidés

Le compte de résultats consolidés du Groupe aboutit à un résultat net d'exploitation, après amortissements et provisions pour risques, pour charges futures ou pour impôts, de 366,04 millions de francs.

Ce résultat n'inclut pas la plus-value dégagée par la réévaluation des immeubles d'exploitation du Groupe.

La part de la Compagnie Bancaire dans le résultat net de son Groupe, c'est-à-dire son « résultat net consolidé », est de 167,90 millions de francs. Le solde, soit 198,14 millions de francs, constitue la part des tiers associés.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire est le meilleur élément d'appréciation de son profit réel. Celui-ci résulte en effet non seulement du bénéfice des opérations effectuées par la Société et des dividendes qu'elle recevra de ses filiales, mais également de ses droits sur les augmentations de l'actif net de ces dernières : les mises en réserves d'une partie de leur bénéfice opérées par les filiales sont à attribuer, proportionnellement aux participations détenues dans leur capital, soit à la Compagnie Bancaire, soit aux tiers qui lui sont associés.

Rapporté à une action actuelle, le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire ressort à 54,81 francs. Il avait été en 1974 de 24,53 francs.

Evolution du résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire rapporté à une action*
(en francs)

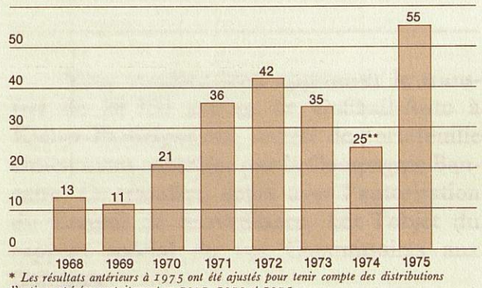

** Les résultats antérieurs à 1975 ont été ajustés pour tenir compte des distributions d'actions opérées gratuitement en 1971, 1973 et 1975.*

*** en l'absence de la contribution exceptionnelle imposée aux sociétés, le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire eut été en 1974 de 90 millions de francs, soit 29 francs par action.*

En considération des résultats qui vous sont exposés aujourd'hui, le Directoire a jugé possible une augmentation des dividendes de votre Société, selon la politique que vous aviez ratifiée lors de votre Assemblée Générale Extraordinaire de l'an dernier. Il a donc en novembre 1975, usant des pouvoirs que lui avait donnés cette Assemblée, décidé d'élever le capital social de 245 039 200 francs à 306 299 000 francs. Les 612 598 actions nouvelles émises avec jouissance du 1er janvier 1975 ont été libérées par incorporation de réserves. Elles vous ont été attribuées gratuitement, à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Les résolutions

Les résolutions soumises à votre Assemblée vous invitent, connaissance prise des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, à approuver le rapport du Directoire, les comptes de l'exercice 1975 et l'affectation de ses résultats.

Le bénéfice net de l'exercice (33 764 328,52 F), les plus-values disponibles (16 975 062,49 F) et le report à nouveau au 1er janvier 1975 (658 371,47 F) forment un total de 51 397 762,48 F que nous vous proposons d'affecter ainsi :

- 6 125 980,00 F prélevés sur les plus-values disponibles, à la réserve légale qui sera ainsi portée à 10 % du capital social,
- 7 000 000,00 F au fonds de prévoyance,
- 945 678,00 F à la réserve provenant de provisions pour investissement libérées,
- 10 849 082,49 F à la réserve provenant de plus-values exonérées,
- 24 503 920,00 F aux actionnaires qui percevraient ainsi :
  – 15 314 950,00 F au titre d'un premier dividende de 5 %,
  – 9 188 970,00 F au titre d'un dividende complémentaire de 3 %,
- 1 020 996,70 F au compte des tantièmes alloués au Conseil de Surveillance.

Le solde, soit 952 105,29 F serait porté au compte « report à nouveau ».

Si vous approuvez ces propositions, le dividende versé au titre de 1975 sera de 8 F par action. Il sera assorti d'un avoir fiscal de 4 F, représentant l'impôt déjà payé au Trésor, qui portera à 12 F le revenu global de chacun de vos titres.

Ce dividende sera versé le 17 mai.

Les dividendes des neuf exercices antérieurs ont tous été de 8 F par action; ils ont été également assortis d'un avoir fiscal de 4 F; mais le nombre des actions de la Société est passé en dix ans de 900 000 à 3 062 990. Or, tous les titres nouveaux, à l'exception des 178 346 actions émises en 1970 à l'occasion des apports d'actions Cofica, vous ont été attribués gratuitement lors d'incorporations successives de réserves au capital social.

Montant des dividendes distribués
(en millions de francs)

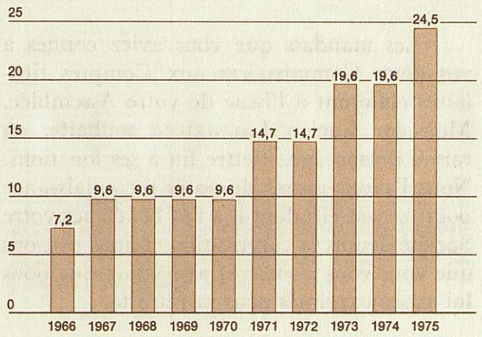

Vous voudrez bien approuver le transfert de 28 750 actions de Cofibail-Auto à Kléber-Participations, société de portefeuille entièrement contrôlée par la Compagnie Bancaire. Ce transfert, opéré avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, fait l'objet du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes.

La loi du 31 décembre 1975 a organisé la suppression par étapes des attributions

statutaires de tantièmes aux Conseils de Surveillance et elle a limité la rémunération de ces conseils aux seuls jetons de présence votés par les Assemblées Générales d'actionnaires. Bien que cette loi comporte des dispositions autorisant l'attribution de tantièmes au titre des exercices 1976 et 1977, votre Conseil de Surveillance a jugé souhaitable une application sans délai du nouveau régime fixé par le législateur et il a renoncé pour ces deux exercices au bénéfice de l'article 66 des statuts.

Nous vous invitons, en considération de cette décision, à fixer à 750 000 F le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil.

Les mandats que vous aviez confiés à vos deux Commissaires aux Comptes titulaires cesseront à l'issue de votre Assemblée. Monsieur Lucien LAUNIAU a souhaité, en raison de son âge, mettre fin à ses fonctions. Nous l'avons assuré de notre reconnaissance pour les conseils dont il a fait bénéficier votre Société depuis sa constitution et nous pensons que vous vous associerez aux vœux que nous lui avons exprimés pour sa retraite.

Nous vous proposons de proroger les fonctions de Monsieur Robert MAZARS et de nommer Monsieur André REYDEL Commissaire aux Comptes titulaire.

Vous nous aviez autorisés, lors de votre précédente Assemblée Générale, à émettre 800 millions de francs d'obligations. Nous avons procédé en décembre dernier à l'émission d'un emprunt de 400 millions de francs et nous vous demandons de renouveler votre autorisation et d'en porter le montant à 1 200 millions de francs, de façon à disposer à tout moment de la faculté de saisir les opportunités que peut offrir le marché financier.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1975 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de Surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1975 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1975 présenté par le Directoire.

Rappel fait :

– que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents ont été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

– que le montant des dividendes distribués, qui avait été de 14 702 352 F au titre de l'exercice 1972, a été élevé à 19 603 136 F au titre des exercices 1973 et 1974 par l'effet de l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour trois anciennes décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1973,

– que le nombre des actions représentant le capital social a été porté de 2 450 392 à 3 062 990 par la création des 612 598 actions nouvelles émises avec jouissance du 1er janvier 1975 et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes, lors de l'augmentation de capital décidée par le Directoire le 21 novembre 1975,

l'Assemblée fixe le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 1975 à 24 503 920 F correspondant à un dividende de 8 F par action; ce dividende est assorti d'un avoir fiscal de 4 F, qui porte à 12 F le revenu global de chaque action.

L'Assemblée donne pouvoir au Directoire d'arrêter la date et les conditions de mise en paiement des dividendes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la décision du Conseil de Surveillance de renoncer pour les exercices 1976 et 1977 aux tantièmes autorisés par la loi.

Elle fixe à 750 000 F le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale proroge les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de M. Robert MAZARS jusqu'au terme de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1981.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme M. André REYDEL Commissaire aux Comptes titulaire.

Les fonctions de M. André REYDEL prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1981.

Septième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations d'un montant nominal total de un milliard deux cents millions de francs, aux conditions qu'il jugera convenables, en francs ou en devises étrangères.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans; elle rend caduque la part non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 mai 1975.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

La Compagnie Bancaire a publié un recueil d'informations statistiques et financières sur les sociétés de son Groupe qu'elle adressera à toutes les personnes qui lui en exprimeront la demande (*).

(*) 25, avenue Kléber, 75116 Paris, (bureau 435) téléphone 525 25 25

Réalisation Jacques Roch, impression S.N.I. Paul Dupont

les comptes

2

Les rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1975 de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

La révision des comptes de votre Société à laquelle nous avons procédé a été effectuée en conformité avec les règles de diligence généralement admises; nos contrôles ont porté en outre sur les Sociétés du Groupe dont les comptes sont consolidés.

Les comptes qui vous sont présentés, et que votre Directoire analyse dans son rapport, appellent les remarques suivantes :

- les frais d'augmentation de capital d'un montant de 3.2 millions de francs et les frais d'émission des deux emprunts obligataires d'un montant de 28.2 millions de francs ont été amortis en totalité sur l'exercice 1975.

- la provision pour éventualités diverses (provision taxée) a fait l'objet d'une dotation de 8 millions de francs à la clôture de l'exercice; aucune dotation ou reprise n'avait été effectuée à la clôture de l'exercice précédent.

Nous vous confirmons d'autre part les prises de participation ou de majorité signalées par votre Directoire *(1)*.

En conclusion, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité :

- du bilan et des comptes de résultats de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1975,

- du bilan et du compte de résultats consolidés au 31 décembre 1975 du Groupe de la Compagnie Bancaire.

(1) cf. annexe 5 (page 13).

Paris, le 31 Mars 1976

Lucien LAUNIAU *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes Inscrits

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu avis, au cours de l'exercice, de la convention suivante autorisée par votre Conseil de Surveillance et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 143 de la Loi du 24 Juillet 1966 :

Cession par la Compagnie Bancaire à la Société Kléber-Participations de 28 750 actions de Cofibail Auto au prix unitaire de 153,60 Francs.

La Compagnie Bancaire est administrateur de Kléber-Participations.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes, concluses à des conditions normales, visées par l'article 144 de la loi.

Paris, le 31 Mars 1976

Lucien LAUNIAU *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes Inscrits

Le Bilan et les Comptes de la Compagnie Bancaire

Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1975

ACTIF		Avant répartition	Après répartition
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux		104 895,06	104 895,06
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire			
- Comptes à vue	48 218 108,81		
- Comptes et prêts à échéance	484 091 273,77	532 309 382,58	532 309 382,58
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme		1 309 462 100,00	1 309 462 100,00
Crédits à la clientèle - Portefeuille		965 451 774,60	965 451 774,60
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs		406 645 346,94	406 645 346,94
Comptes de régularisation et divers		29 061 808,39	29 061 808,39
Débiteurs divers		84 226 853,57	84 226 853,57
Comptes d'opérations sur titres		397 799 820,72	397 799 820,72
Titres de placement		4 305 942,10	4 305 942,10
Titres de filiales et participations		786 228 823,77	786 228 823,77
Immobilisations		94 011 831,37	94 011 831,37
total de l'actif		**4 609 608 579,10**	**4 609 608 579,10**

HORS BILAN

PASSIF			Avant répartition	Après répartition
Instituts d'Émission, Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire				
- Comptes à vue		86 024 945,79		
- Comptes et emprunts à échéance		1 338 594 341,60	1 424 619 287,39	1 424 619 287,39
Comptes d'entreprises et divers				
- Comptes à vue		97 796 936,25		
- Comptes à échéance		67 200 000,00	164 996 936,25	164 996 936,25
Comptes de particuliers				
Comptes à échéance			55 894 571,07	55 894 571,07
Comptes de régularisation, provisions et divers			346 535 327,92	346 535 327,92
Créditeurs divers			67 411 943,81	92 936 860,51
Comptes d'opérations sur titres			8 318 982,75	8 318 982,75
Obligations			1 845 964 020,00	1 845 964 020,00
Réserves	*avant répartition*	*après répartition*		
- Réserve légale	24 503 920,00	30 629 900,00		
- Fonds de prévoyance	86 000 000,00	93 000 000,00		
- Réserves provenant de plus-values exonérées	150 529 213,70	161 378 296,19		
- Réserves provenant de plus-values à long terme	75 732 691,73	75 732 691,73		
- Réserves provenant de provision pour investissement libérée	1 404 922,00	2 350 600,00	338 170 747,43	363 091 487,92
Capital			306 299 000,00	306 299 000,00
Report à nouveau			658 371,47	952 105,29
Plus-values nettes			16 975 062,49	—
Bénéfice net de l'exercice			33 764 328,52	—
total du passif			**4 609 608 579,10**	**4 609 608 579,10**

Valeurs données en pension à recevoir	12 604 650 000,00
Effets escomptés circulant sous endos	6 000 000,00
Engagements par cautions et avals	366 419 161,09
Ouvertures de crédits confirmés	38 251 242,80
Autres engagements	24 899 500,00

Compte d'exploitation générale de l'exercice 1975

DÉBIT			
Frais bancaires			
- Intérêts versés aux comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire		148 425 835,54	
- Charges de Trésorerie		1 134 331 241,90	
- Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse		12 722 378,17	
- Autres charges bancaires		733 055,65	1 296 212 511,26
Frais de personnel			10 866 564,62
Impôts et taxes			2 325 905,99
Autres charges d'exploitation			15 155 134,89
Intérêts sur emprunts obligataires			127 948 841,97
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements			
- des frais d'émissions d'obligations		28 214 164,45	
- des frais d'augmentation de capital		3 235 000,00	
- des primes de remboursement		690 074,04	
- des immobilisations		72 476,50	32 211 714,99
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions			
- Provisions pour créances douteuses		12 976 506,74	
- Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres		6 382 287,94	19 358 794,68
total du débit			*1 504 079 468,40*
Bénéfice d'exploitation			**69 894 598,19**
			1 573 974 066,59

CRÉDIT			
Produits bancaires			
- Intérêts perçus sur les comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire		34 473 512,15	
- Produits des opérations de Trésorerie		1 260 872 276,75	
- Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle		163 462 199,06	
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle		27 919 514,37	
- Autres produits bancaires		26 758 856,03	1 513 486 358,36
Revenus du portefeuille-titres			
- Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères			
• Sociétés du Groupe	23 077 368,59		
• Autres Sociétés	738 616,02	23 815 984,61	
- Dividendes de SICOMI			
• Sociétés du Groupe	11 020 298,91		
• Autres Sociétés	237 500,00	11 257 798,91	
- Dividendes soumis au régime fiscal général			
• Sociétés du Groupe	172 800,05		
• Autres Sociétés	609 953,00	782 753,05	35 856 536,57
Produits accessoires			5 271 214,13
Reprises de provisions devenues disponibles			
- Provisions pour créances douteuses		15 769 499,38	
- Provisions pour dépréciation titres		3 590 458,15	19 359 957,53
total du crédit			*1 573 974 066,59*

Compte de pertes et profits de l'exercice 1975

DÉBIT		
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1974)		2 418 968,00
Pertes sur exercices antérieurs		
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	2 287 681,31	
- Autres pertes sur exercices antérieurs	3 245 371,69	5 533 053,00
Pertes exceptionnelles		
- Moins-values à long terme sur réalisation de titres de filiales et participations	14 868,84	
- Autres moins-values	13 175 642,26	
- Autres pertes exceptionnelles	2 045 725,95	15 236 237,05
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation		
- Provision pour investissement	1 920 101,00	
- Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1975)	2 098 000,00	
- Provision pour éventualités diverses	8 000 000,00	12 018 101,00
Provision pour impôt sur les sociétés		18 419 409,00
total du débit		*53 625 768,05*
Plus-values nettes		**16 975 062,49**
Bénéfice net de l'exercice		**33 764 328,52**
		104 365 159,06

CRÉDIT		
Bénéfice d'exploitation de l'exercice		69 894 598,19
Profits sur exercices antérieurs		1 800 815,96
Profits exceptionnels		
- Plus-values à long terme sur cessions de titres de filiales et participations	1 322 536,55	
- Autres plus-values	19 549 223,36	
- Autres profits exceptionnels	5 783 332,87	26 655 092,78
Reprises de provisions utilisées		
- sur créances irrécouvrables	2 287 681,31	
- sur titres	201 292,82	
- sur contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1974)	2 580 000,00	
- pour investissement au titre de l'exercice 1969	945 678,00	6 014 652,13
total du crédit		*104 365 159,06*

Annexe 1 : portefeuille titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1975

Valeur d'inventaire : 786 228 823,77*	*Nombre de titres détenus*	*% du capital*	*Valeur d'inventaire*
1 - Société du Groupe			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	399 859	66,64	*(1)* 29 643 165,38
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	538 367	47,43	*(1)* 118 188 132,86
CETELEM	759 396	73,26	*(1)* 151 584 279,83
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	895 743	30,38	*(1)* 259 561 515,37
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	282 074	22,57	*(1)* 24 194 508,36
LOCABAIL IMMOBILIER *(Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)*	616 385	24,69	75 168 084,38
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "S.E.G.E.C.E."	3 542	70,84	355 181,00
SICAR *(Société Innnobilière pour le Connnerce et l'Industrie)*	394 442	56,35	47 204 336,00
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INVESTISSEMENTS DE FRANCE "CARDIF"	62 000	62,00	7 427 600,00
SOLVEG ET CIE	49 975	24,99	1 249 375,00
COMPAGNIE FINANCIÈRE KLÉBER	299 819	99,94	22 306 533,60
2 - Autres valeurs francaises			
COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI"	135 136	9,24	15 000 060,00
FONCIER INVESTISSEMENT *(SICAV)*	24 000	6,91	6 000 000,00
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	20 000	0,36	2 000 000,00
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	10 000	0,67	1 050 000,00
BANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "IMMOBANQUE"	9 000	1,12	937 500,00
ENERCO S.A.	4 499	22,49	337 425,00
JACQUES BOREL INTERNATIONAL	835	0,08	397 720,00
3 - Valeurs étrangères			
Diverses valeurs			5 705 562,71
4 - Sociétés immobilières			
DIVERSES S.C.I.			17 181 465,06
5 - Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			*(1)* 736 379,22
total			*(2)* **786 228 823,77***

**Non compris la participation de F 63 138 590 dans la "Foncière de la Compagnie Bancaire", Société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe; cette participation est comptée dans les immobilisations.*

(1) Compte tenu d'un amortissement par remploi de plus-values.

(2) Après provisions pour dépréciation de 16 127 401,79.

Annexe 2 : bilans résumés des cinq derniers exercices

(avant répartition) *(en millions de Francs)*

ACTIF	*31-12-71*	*31-12-72*	*31-12-73*	*31-12-74*	*31-12-75*
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	26,9	5,6	2,6	20,4	**0,1**
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire					
- *Comptes à vue*	29,8	77,9	51,2	168,9	**48,2**
- *Comptes et prêts à échéance*	1,2	15,7	65,2	84,7	**484,1**
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1365,5	1455,3	1965,1	1361,6	**1 309,5**
Crédits à la clientèle - Portefeuille	278,7	445,0	676,0	1102,8	**965,5**
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	4,0	41,5	140,0	165,7	**406,6**
Comptes de régularisation et divers	17,8	23,9	95,2	28,9	**29,1**
Débiteurs divers	133,7	204,1	180,3	75,6	**84,2**
Comptes d'opérations sur titres	—	—	—	1,4	**397,8**
Titres de placement	—	—	0,7	32,7	**4,3**
Titres de filiales et participations	458,9	479,8	686,9	759,7	**786,2**
Immobilisations	9,6	8,7	10,2	50,9	**94,0**
total de l'actif	**2 326,1**	**2 757,5**	**3 873,4**	**3 853,3**	**4 609,6**

PASSIF					
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire					
- *Comptes à vue*	109,2	14,8	123,8	57,8	**86,0**
- *Comptes et emprunts à échéance*	311,5	452,7	1 527,7	1 476,9	**1 338,6**
Comptes d'entreprises et divers					
- *Comptes à vue*	111,9	164,5	71,8	81,6	**97,8**
- *Comptes à échéance*	530,0	525,0	5,1	63,8	**67,2**
Comptes de particuliers					
- *Comptes à échéance*	8,9	18,1	30,4	39,0	**55,9**
- *Comptes d'épargne régime spécial*	6,4	4,8	—	—	—
Comptes de régularisation, provisions et divers	150,1	175,0	238,4	328,9	**346,5**
Créditeurs divers	16,7	17,9	29,9	20,9	**67,4**
Comptes d'opérations sur titres	0,5	0,4	3,8	0,5	**8,3**
Obligations échangeables 4,50 % 1965	55,2	36,5	15,5	0,2	—
Autres obligations	614,1	888,4	1183,6	1118,2	**1 846,0**
Réserves	198,5	227,3	357,1	390,0	**338,2**
Capital	183,8	183,8	245,0	245,0	**306,3**
Report à nouveau	0,3	0,9	0,4	0,8	**0,6**
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	26,5	32,8	37,0	37,4	**33,8**
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	2,5	14,6	*(1)* 3,9	— 7,7	**17,0**
(1) reliquat sur 145 M, après affectation de 141,1 M aux réserves par décision du Directoire du 21 mai 1973.					
total du passif	**2 326,1**	**2 757,5**	**3 873,4**	**3 853,3**	**4 609,6**

HORS BILAN					
Valeurs données en pension à recevoir	8404,0	7572,4	7782,0	9773,9	**12 604,6**
Effets escomptés circulant sous endos	125,6	747,1	887,8	1 230,5	**6,0**
Engagements par cautions et avals	914,7	1242,9	1518,8	554,7	**366,4**
Ouvertures de crédits confirmés	—	26,4	28,3	28,3	**38,3**
Autres engagements	—	—	—	—	**24,9**

Comptes d'exploitation générale résumés des cinq derniers exercices

(en millions de francs)

DÉBIT	1971	1972	1973	1974	1975
Frais bancaires					
- Intérêts versés aux comptes des Banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	48,4	43,4	130,0	223,4	**148,5**
- Charges de Trésorerie	558,8	587,5	593,3	1 001,5	**1 134,3**
- Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse	38,2	44,8	5,8	11,1	**12,7**
- Autres charges bancaires	2,6	18,3	0,5	0,5	**0,7**
Frais de personnel	4,5	6,7	7,0	8,5	**10,9**
Impôts et taxes	0,5	0,6	1,4	1,8	**2,3**
Autres charges d'exploitation	7,5	9,1	12,1	13,3	**15,2**
Intérêts sur emprunts obligataires	41,8	50,4	97,7	95,1	**127,9**
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	10,2	11,7	13,9	0,8	**32,2**
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	2,5	10,2	11,3	28,7	—
total du débit	*715,0*	*782,7*	*873,0*	*1 384,7*	***1 484,7***
Bénéfice d'exploitation	64,6	76,2	74,8	52,4	**69,9**
	779,8	*858,9*	*947,8*	*1 437,1*	***1 554,6***

CRÉDIT					
Produits bancaires					
- Intérêts perçus sur les comptes des Banques et des autres entreprises admises au Marché Monétaire	5,2	2,6	11,5	61,9	**34,5**
- Produits des opérations de Trésorerie	722,6	724,2	778,0	1 151,1	**1 260,9**
- Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle	0,4	1,1	78,7	143,7	**163,5**
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	24,8	88,0	17,9	24,5	**27,9**
- Autres produits bancaires	10,4	20,3	32,2	22,1	**26,7**
Revenus du portefeuille-titres	14,6	20,7	26,8	29,1	**35,8**
Produits accessoires	1,6	2,0	2,7	4,7	**5,3**
total du crédit	*779,6*	*858,9*	*947,8*	*1 437,1*	***1 554,6***

Comptes de pertes et profits résumés des cinq derniers exercices

(en millions de francs)

DÉBIT	1971	1972	1973	1974	1975
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0,9	2,0	2,3	2,3	**2,4**
Pertes sur exercices antérieurs	1,9	3,0	5,0	3,1	**5,5**
Pertes exceptionnelles	—	5,3	2,7	1,3	**15,2**
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation	10,6	12,3	12,5	4,5	**12,0**
Impôt sur les bénéfices	26,3	31,8	26,4	(1) 28,0	**18,4**
total du débit	*39,7*	*54,4*	*48,9*	*39,2*	***53,5***
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	**26,5**	**32,8**	**37,0**	**37,4**	**33,8**
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	**2,5**	**14,6**	**145,0**	**— 7,7**	**17,0**
(1) dont contribution exceptionnelle : 4,8.					
	68,7	*101,8*	*230,9*	*68,9*	***104,3***

CRÉDIT					
Bénéfice d'exploitation	64,6	76,2	74,8	52,4	**69,9**
Profits sur exercices antérieurs	—	0,6	0,1	0,3	**1,8**
Profits exceptionnels	3,8	15,9	148,6	9,5	**26,6**
Reprises de provisions utilisées	0,3	9,1	7,4	6,7	**6,0**
total du crédit	*68,7*	*101,8*	*230,9*	*68,9*	***104,3***

Annexe 3 : résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133-135 et 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

nature des indications	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	183 779 400,00	183 779 400,00	245 039 200,00	245 039 200,00	**306 299 000,00**
b) Nombre d'actions émises	1 837 794	1 837 794	2 450 392	2 450 392	**3 062 990**
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
d) Nombre d'obligations échangeables contre des actions	98 637	65 250	27 761	—	—
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes	779 380 527,89	858 916 350,06	947 870 253,82	1 437 055 457,19	**1 554 578 369,71**
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	75 636 006,14	99 907 812,17	101 297 774,63	80 091 287,06	**91 444 381,66**
c) Impôt sur les bénéfices	26 289 171,00	30 240 694,00	25 730 773,17	28 005 001,00	**18 419 409,00**
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	26 486 634,64	32 843 990,02	37 042 509,07	37 379 373,29	**33 764 328,52**
e) Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	2 500 626,21	14 584 804,57	144 965 763,70	— 7 649 606,60	**16 975 062,49**
f) Montant des bénéfices distribués	14 702 352,00	14 702 352,00	19 603 136,00	19 603 136,00	**24 503 920,00**
g) Dividende versé à chaque action :					
- Avoir fiscal non compris	8,00	8,00	8,00	8,00	**8,00**
- Avoir fiscal compris	12,00	12,00	12,00	12,00	**12,00**
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	16,11	22,75	24,67	17,01	**23,84**
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	8,65	10,72	12,09	(2) 9,70	**11,02**
c) Dividende par action ajustée :					
- Avoir fiscal non compris	4,80	4,80	6,40	6,40	**8,00**
- Avoir fiscal compris	7,20	7,20	9,60	9,60	**12,00**
4. Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (3)	39	39	45	42	**39**
b) Montant de la masse salariale	3 967 154,69	5 696 627,43	5 766 791,29	7 111 918,04	**8 706 159,06**
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	977 613,67	1 504 696,69	1 604 301,62	2 068 348,14	**2 813 440,81**

(1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :
- en 1975 : augmentation du capital de 245 039 200 F à 306 299 000 F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1er janvier 1975, pour quatre actions détenues.
- en 1973 : augmentation du capital de 183 779 400 F à 245 039 200 F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1er janvier 1973, pour trois actions détenues.

coefficients d'ajustement :
- pour 1975 ..... coefficient 1
- pour 1974 et 1973 ..... coefficient 0,8
- pour 1972 et 1971 ..... coefficient 0,6

(2) Déduction faite de la moins-value à long terme de l'exercice.

(3) *Nombre de salariés :* à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

Annexe 4 : renseignements concernant les filiales et les participations

(Articles 247 et 295 du décret sur les Sociétés Commerciales)

Renseignements à fournir lorsque la Société a annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés établis conformément à l'article 248 du décret sur les Sociétés Commerciales	*Valeur d'inventaire des titres détenus*	*Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)*	*Montant des cautions et avals fournis par la Société*	*Dividendes encaissés par la Société au cours d'l'exercice*	*Obsevations*
1. Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire					
a) Filiales françaises	262 108 487,81	3 139 134 133,46	36 838 948,06	13 066 941,66	
b) Filiales étrangères	—	—	—	—	
2. Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire					
a) dans des Sociétés françaises	556 051 927,81	9 821 841 107,85	10 927 085,72	20 408 747,82	
b) dans des Sociétés étrangères	5 705 562,71	—	—	226 119,94	

(1) y compris les financements par pension ou escompte

Annexe 5 : participations prises au cours de l'exercice

(Article 356 de la loi sur les Sociétés Commerciales)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des Sociétés concernées :

- 2 500 parts de 100 F de la Société d'Études et de Réalisation du Centre d'Affaires de l'Echat "SORAFE", soit 25 % du capital	304 150,00
- 200 parts de 100 F de la Société Immobilière d'Équipement des Vergers "SICEV", soit 33,33 % du capital	32 000,00
total	336 150,00

Annexe 6 : variations de la situation nette

(Bulletin de la Commission des Opérations de Bourse de février 1976) *(total en milliers de francs et en francs par action)*

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		*1975*	*Rappel 1974*
Résultat comptable	MF	**50 739** *(1)*	29 730 *(1)*
	F	**16,57**	12,13 *(2)*
Variation de la situation nette	MF	**8 975**	17 043
	F	**2,93**	6,96 *(2)*
Dividende proposé	MF	**24 504**	19 603
	F	**8,00**	8,00 *(2)*

II. TABLEAU DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE	*1975 (en milliers de francs)*
A 1. Situation nette à la clôture de l'execice 1974 avant affectations	699 447
2. Affectations de résultats à la situation nette par l'A.G.O.	9 310
3. Situation nette à l'ouverture de l'exercice 1975	708 757
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 1975	—
1. Variation du capital	—
2. Variation des autres postes	—
C (= A3 + B) Situation nette à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	708 757
D Variations en cours d'exercice :	
1. Variations du capital	*(3)* 61 260
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau, provisions générales à caractère de réserves	— 53 260
3. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	975
4. Autres variations	—
E Situation nette au bilan de clôture de l'exercice 1975 avant A.G.O. (= C ± D)	717 732
F Variation totale de la situation nette au cours de l'exercice (= E — C)	**8 975**
G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	—
Variation de la situation nette au cours de l'exercice hors opérations de structure (F ± G)	**8 975**

(1) dont en 1975, plus-values : 16 975
en 1974, moins-values : — 7 650
(2) montants 1974 par action ajustée :
- *bénéfice : 9,70*
- *variation de la situation nette : 5,56*
- *dividende : 6,40*

(3) le capital a été porté en novembre 1975 de 245 039 200 à 306 299 000 francs ; les actions nouvelles, émises avec jouissance du 1er janvier 1975, ont été libérées par incorporation de réserves. Elles ont été distribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Le Bilan et les Comptes consolidés du Groupe

Bilans consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75
Caisse, Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes courants postaux, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	904	1 669	1 669	1 891	**1 542**
• Comptes à vue	753	1 374	1 479	1 005	**1 392**
• Comptes et prêts à échéance	151	295	190	886	**150**
Concours à la clientèle	20 590	24 497	28 690	33 225	**36 429**
a) Crédits					
• Immobiliers	14 299	16 602	19 396	22 992	**24 931**
• A l'équipement des entreprises	2 275	2 581	3 063	3 566	**3 778**
• A l'équipement des ménages	2 302	3 246	3 625	3 539	**4 181**
b) Crédit-bail et location					
• Matériels donnés en crédit-bail	1 169	1 329	1 715	1 945	**1 999**
• Immeubles donnés en location ou en crédit-bail	298	456	600	795	**891**
c) Participation à des opérations de promotion immobilière	247	283	291	388	**649**
Comptes de régularisation et débiteurs divers	385	374	548	508	**510**
Titres de participation et de placement	134	137	142	201	**192**
Immobilisations	269	314	351	355	**530**
Total	**22 282**	**26 991**	**31 400**	**36 180**	**39 203**

HORS BILAN

Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

(en millions de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Résultat brut d'exploitation	149	141	255	460	559	487	432	**710**
moins impôts	*72*	*64*	*124*	*226*	*272*	*232*	*236(1)*	***344***
Résultat net d'exploitation	77	77	131	234	287	255	196	**366**
moins part des tiers	*41*	*48*	*76*	*125*	*158*	*147*	*121*	***198***
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire* *(hors plus ou moins-values)*	**36**	**29**	**55**	**109**	**129**	**108**	**75**	**168**
soit par action actuelle	*13,36 F*	*11,02 F*	*20,58 F*	*35,66 F*	*42,06 F*	*35,40 F*	*24,53F(2)*	***54,81 F***
* Part de la Compagnie Bancaire dans les plus ou moins-values dégagées	38	8	1	3	12	— 8	— 2	**— 1**

(1) dont 30 au titre de la contribution exceptionnelle
(2) ce résultat eut été de 29,23 francs en l'absence de la contribution exceptionnelle

(après répartition, en millions de francs)

PASSIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75
Instituts d'Émission, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	16 860	20 120	23 378	27 228	**28 596**
• Comptes à vue	3	5	21	23	**10**
• Comptes et emprunts à échéance	16 857	20 115	23 357	27 205	**28 586**
Comptes d'entreprises, de particuliers & divers	2 211	2 943	3 153	3 465	**3 579**
• Comptes à vue	153	289	226	231	**229**
• Comptes et emprunts à échéance	57	103	78	146	**161**
• Fonds de répartition C.F.E.C.	2 001	2 551	2 849	3 088	**3 189**
Comptes de régularisation et créditeurs divers	1 160	1 328	1 745	2 171	**2 557**
Emprunts obligataires	746	1 015	1 319	1 296	**2 014**
Fonds propres	1 305	1 585	1 805	2 020	**2 457**
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales	756	921	1 059	1 208	**1 417**
• Part de la COMPAGNIE BANCAIRE	549	664	746	812	**1 040**
Total	**22 282**	**26 991**	**31 400**	**36 180**	**39 203**

Engagements à terme de la C.F.E.C.	13 677	16 558	18 677	23 158	**11 787**
Engagements par cautions et avals	651	766	1 343	2 012	**2 596**
Ouvertures de crédits confirmés	2 411	3 564	4 193	5 358	**5 472**

Opinion des commissaires sur les comptes consolidés

A notre avis, les comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1975 et les notes annexes (pages 15 à 20) ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils expriment de façon régulière et sincère la situation et les résultats du Groupe.

Lucien LAUNIAU *Robert MAZARS*
Commissaires aux Comptes Inscrits

Note sur les comptes consolidés

1 - Le champ de la consolidation.

Les Sociétés dont les comptes sont consolidés sont celles pour lesquelles la COMPAGNIE BANCAIRE assume à l'égard des tiers la responsabilité de la Direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales (Cf. ci-après la liste des principales Sociétés du Groupe). Toutes ces Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation intégrale.

2 - Les principes comptables.

a - Le réescompte comptable.

Les recettes relatives aux opérations de financement des ventes à tempérament (CETELEM COFICA, et pour partie U.F.B.) font l'objet d'un réescompte comptable : à l'ouverture du crédit sont inscrits à l'actif du bilan le total des versements dûs par le client, au crédit du compte d'exploitation la totalité des agios prévus au contrat. Dans les résultats d'un exercice clos avant le remboursement intégral du crédit, il convient de ne prendre en compte que les agios relatifs à l'encours des capitaux dûs pendant cet exercice : on effectue donc un réescompte en extournant les agios comptabilisés par avance. Le montant de ce réescompte est déduit du montant des actifs inscrits à l'actif du bilan.

Les opérations, qui par l'escompte d'effets donnent lieu à un règlement par avance soit des agios versés par la clientèle, soit des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font également l'objet de réescomptes comptables; le solde de ces réescomptes est inscrit dans les comptes de régularisation.

Tous les réescomptes comptables sont calculés en fonction du taux effectif des opérations concernées.

b - Les résultats financiers des Sociétés de crédit-bail.

Les résultats des Sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier sont établis en fonction des amortissements financiers calculés sur la base d'un taux de rendement des capitaux engagés constant pendant la durée du contrat.

Pour LOCABAIL, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et — intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la Société qui comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit celui-ci, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

c - Les provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.

Les dotations, non déductibles du bénéfice imposable, aux provisions pour éventualités diverses ou pour réescompte complémentaire et les dotations aux provisions pour investissement sont incluses dans les résultats; les reprises en sont déduites.

d - Les tantièmes.

Les tantièmes attribués aux Conseils d'Administration sont considérés comme une charge et non comme un emploi du bénéfice car ils provoquent une réduction de l'actif net qui constitue l'assiette des droits de tous les actionnaires.

e - La provision pour impôt.

Les aménagements effectués modifient l'évaluation du résultat brut du Groupe. Pour que le résultat net publié donne une image correcte du profit réalisé, il est tenu compte des aménagements opérés dans le calcul de la provision pour impôt.

3 - Remarques sur le bilan consolidé.

a - Concours à la clientèle.

Figurent dans ce poste du bilan les principaux actifs productifs.

Les montants des crédits en cours sont obtenus, pour chacun des grands secteurs d'intervention du Groupe, en ajoutant aux montants inscrits dans les bilans des Sociétés les divers éléments figurant au hors-bilan (effets circulant sous endos, valeurs données en pension à recevoir).

Ces montants incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées, pour l'essentiel, par les mises de fonds de la SINVIM dans les Sociétés de construction et par diverses participations de Sociétés du Groupe dans le financement des Centres Commerciaux dont la SEGECE contrôle la réalisation.

b - Immobilisations.

Sont inscrites à ce poste les immobilisations nécessaires à l'activité du Groupe et notamment les immeubles de bureaux affectés à l'exercice de cette activité.

La fusion des sociétés immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation du Groupe, a entraîné une réévaluation de ces immeubles au cours de l'année 1975. La plus-value dégagée a accru les immobilisations du Groupe de 164 millions de francs.

c - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire.

Sont regroupées dans ce poste du passif toutes les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte et celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypo-

thécaire ou emprunte sur le marché des devises : ces ressources sont, pour une grande part, comptabilisées dans les engagements hors-bilan des différentes Sociétés concernées.

d - Fonds propres.

Les fonds propres inscrits dans les comptes des différentes Sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net dues aux aménagements résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Les fonds propres du Groupe ont été diminués d'une provision, calculée au taux forfaitaire de 25 %, pour l'impôt qui sera payé par la SINVIM du fait des distributions de ses réserves spéciales constituées en franchise d'impôt.

Ont été inclus dans les fonds propres du Groupe au 31 décembre 1975 les dividendes que la COMPAGNIE BANCAIRE recevra de ses filiales du fait de la répartition de leurs bénéfices de l'exercice 1975.

La plus-value dégagée en 1975 par la fusion des sociétés immobilières propriétaires des immeubles d'exploitation du Groupe, a accru les fonds propres de 164 millions de francs.

e - Engagements hors bilan

La définition des engagements à terme de la C.F.E.C. a été modifiée en 1975 par l'application du plan comptable des sociétés de crédit différé rendu obligatoire par le décret du 6 décembre 1974. En l'absence de cette modification, les engagements de la C.F.E.C. auraient enregistré au cours de l'année 1975 une progression de 5,7 %.

Liste des principales Sociétés consolidées

- Compagnie Bancaire
- Union Française de Banques "U.F.B."
- Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL"
- CETELEM (Crédit à l'Équipement des Ménages)
- COFICA
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B."
- Compagnie Française d'Épargne et de Crédit "C.F.E.C."
- Locabail Immobilier
- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM"
- Société Immobilière de Construction et Aménagement du Centre de Rungis "SICAR"
- Foncière de la Compagnie Bancaire
- Solveg et Cie
- Société d'Étude et de Gestion des Centres d'Équipement "SEGECE"
- Compagnie Financière Kléber

La Compagnie Bancaire a publié un recueil d'informations statistiques et financières sur les sociétés de son Groupe qu'elle adressera à toutes les personnes qui lui en exprimeront la demande (*).

(*) 25, avenue Kléber, 75116 Paris, (bureau 435) téléphone 525.25.25 (poste 45.52).

S. N. I. P. D. CLICHY

le groupe

3

Le Groupe

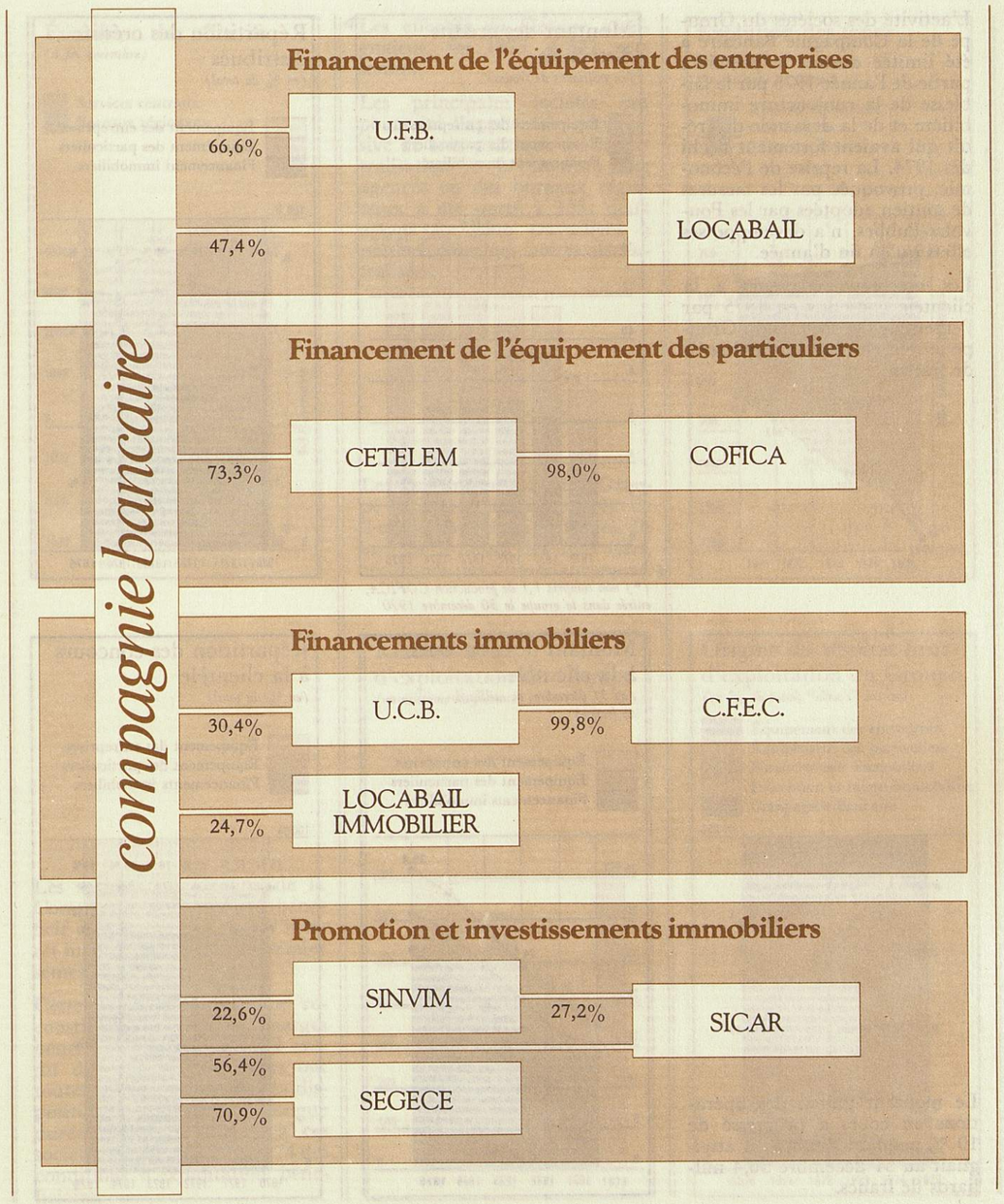
compagnie bancaire
Financement de l'équipement des entreprises
U.F.B.
66,6%
LOCABAIL
47,4%
Financement de l'équipement des particuliers
CETELEM
73,3%
COFICA
98,0%
Financements immobiliers
U.C.B.
30,4%
C.F.E.C.
99,8%
LOCABAIL IMMOBILIER
24,7%
Promotion et investissements immobiliers
SINVIM
22,6%
SICAR
27,2%
56,4%
SEGECE
70,9%

Le Groupe de la Compagnie Bancaire

L'activité des sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire a été limitée durant la première partie de l'année 1975 par la faiblesse de la conjoncture immobilière et de la demande de crédit qui avaient fortement fléchi dès 1974. La reprise de l'économie, provoquée par les mesures de soutien adoptées par les Pouvoirs Publics, n'a développé ses effets qu'en fin d'année.

Les nouveaux concours à la clientèle consentis en 1975 par l'ensemble des sociétés du Groupe se sont élevés à 14,4 milliards de francs.

Le montant global des opérations en cours a progressé de 10 % pendant l'année; il atteignait au 31 décembre 36,4 milliards de francs.

Montant des crédits distribués
(en milliards de francs)

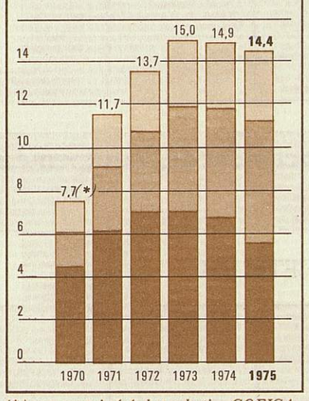

(*) non compris 1,1 de production COFICA, entrée dans le groupe le 30 décembre 1970

Répartition des crédits distribués
(en % du total)

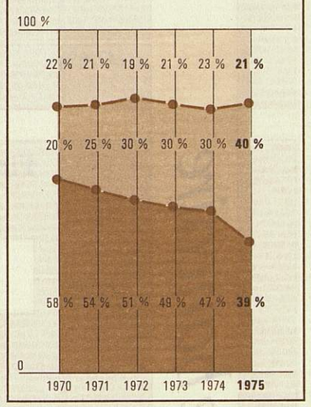

Montant des concours à la clientèle
(au 31 décembre, en milliards de francs)

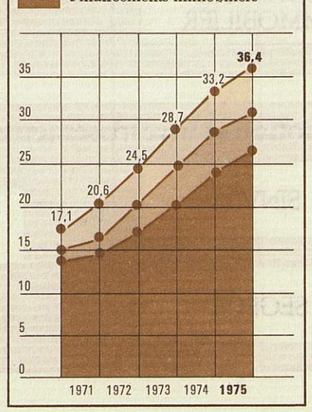

Répartition des concours à la clientèle
(en % du total)

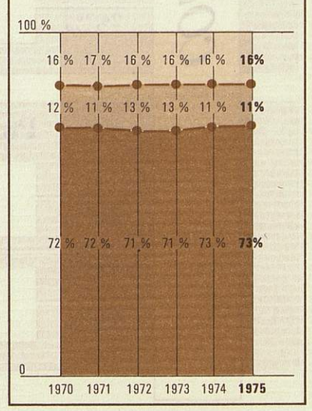

Évolution des effectifs
(à fin décembre)

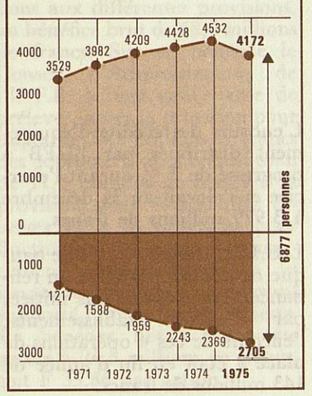

Les effectifs du Groupe atteignaient, fin 1975, 6 877 personnes.

Les principales sociétés ont poursuivi l'application progressive de leur politique de décentralisation : le nombre des agences ou des bureaux régionaux a été porté à 135; deux agents sur cinq travaillent à présent dans des unités décentralisées.

Les fonds propres dont le Groupe dispose atteignent près de 2 milliards et demi de francs. Ils ont été, à raison des deux tiers, constitués par autofinancement.

Évolution des fonds propres
(en millions de francs)

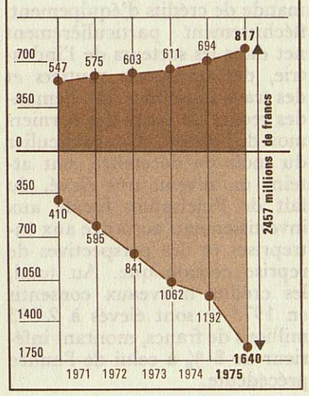

Les sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt intervenue durant la premier semestre 1975.

Cette baisse a permis une reconstitution partielle des marges bénéficiaires des sociétés de crédit du Groupe. Ses effets ont toutefois été atténués par la disposition de ressources de longue durée qui avait permis à ces sociétés de conserver en 1974 des conditions d'exploitation bénéficiaire.

Résultat brut d'exploitation du Groupe
(en millions de francs)

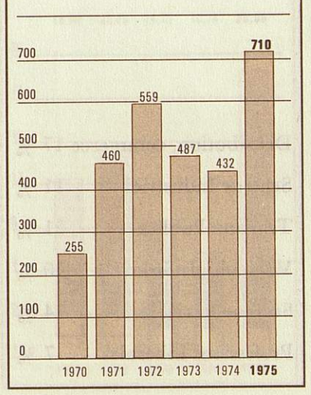

Origine du résultat brut d'exploitation du Groupe
(en % du total, "divers" exclus)

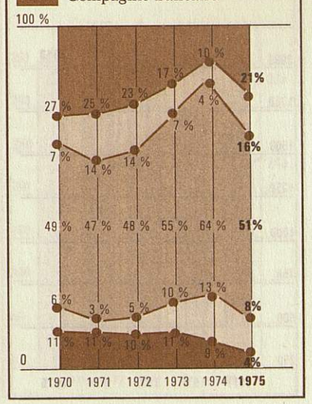

Union Française de Banques

L'activité de l'UFB, qui finance l'investissement des entreprises de petite et moyenne importance, a été limitée durant les trois premiers trimestres de l'année par le fléchissement de la demande de crédits d'équipement, fléchissement particulièrement net dans les secteurs de l'industrie, des transports routiers et des travaux publics. Les demandes reçues au cours des derniers mois de l'année, et en particulier du mois de décembre, ont atteint un niveau très élevé, du fait de l'incitation fiscale aux investissements accordée aux entreprises et des perspectives de reprise économique. Au total, les crédits nouveaux consentis en 1975 se sont élevés à 2 053 millions de francs, montant inférieur de 8 % à celui de l'année précédente.

Capital social de l'U.F.B. :

F 80 000 000

Actionnaires de l'U.F.B.
(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	66,6 %
Banques fondatrices	0,6 %
Public	32,8 %

L'encours des crédits d'équipement distribués par l'UFB a progressé de 7 % durant l'exercice et s'élevait au 31 décembre à 3 979 millions de francs.

L'U.F.B., qui a le statut de banque de dépôts, participe au refinancement d'opérations initiées par d'autres établissements; l'encours de ces « opérations de place » était en fin d'année de 143 millions de francs.

Montant des crédits distribués
(équipement professionnel, en millions de francs)

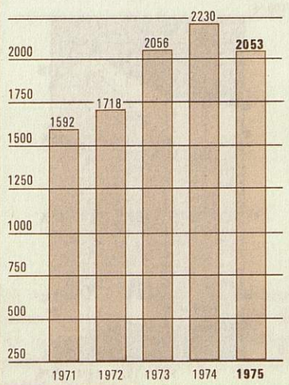

Répartition de l'activité 1975 par secteurs :

Distribution, commerce	17 %
Secteur Industriel	11 %
Travaux Publics	21 %
Véhicules Industriels	30 %
Secteur Agricole	14 %
Professions Libérales	7 %

Encours des crédits à l'équipement professionnel *(1)*
(au 31 décembre, en millions de francs)

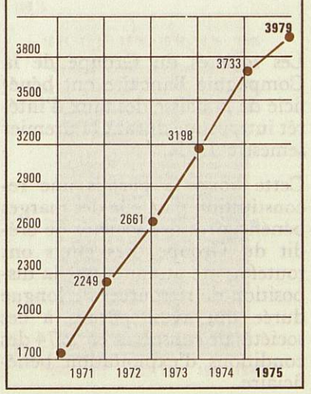

(1) encours géré

Les comptes de 1975 ont dégagé, après amortissements et dotations aux différentes provisions, un bénéfice brut de 68,6 millions de francs. Sur ce bénéfice le Conseil d'Administration de l'U.F.B. a jugé convenable de prélever, après la provision pour impôt de 35,6 millions de francs des dotations d'un montant total de 11,5 millions de francs à la provision pour éventualités diverses et à la provision pour fluctuation des coûts de financement, constituées l'une et l'autre à partir de profits ayant supporté l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice net a donc été arrêté à 21,5 millions de francs, soit F 35,86 par action.

L'apport à la « Foncière de la Compagnie Bancaire » des participations de l'U.F.B. dans les sociétés immobilières du Groupe a dégagé en outre une plus-value exonérée d'impôt de 26,3 millions de francs.

L'U.F.B. a distribué au titre de 1975 un dividende net de 8 francs par action, complété de 4 francs d'avoir fiscal, identique à celui des exercices précédents, mais les actionnaires recevront gratuitement en 1976 une action nouvelle pour trois actions anciennes : l'Assemblée des actionnaires du 28 avril 1976 a décidé une augmentation du capital social de 60 à 80 millions de francs par incorporation de réserves et une émission de 200 000 actions nouvelles portant jouissance du 1er janvier 1976.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	68,6
Revenus du portefeuille-titres	0,5
— *Impôt*	— *35,6*
Résultat de l'exercice	**33,5**
— Provisions à caractère de réserves	— 12,0
Bénéfice net	**21,5**
Plus-values exonérées	**+ 26,3**
Dotations aux réserves:	
• Réserves ordinaires	16,5
• Réserves provenant de plus-values	26,3
Dividendes et tantièmes	5,0

Bénéfice net et dividende par action ajustée
sur la base du titre actuellement coté (avant attribution gratuite), en francs

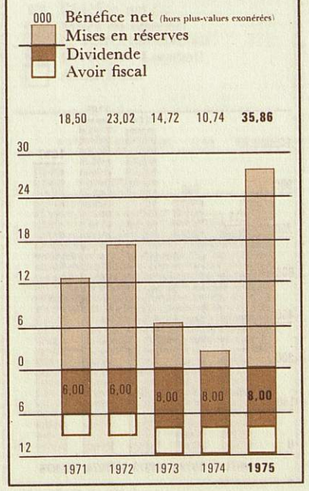

Cours de l'action ajustée
sur la base d'une action actuelle, (cours moyen de chaque trimestre)

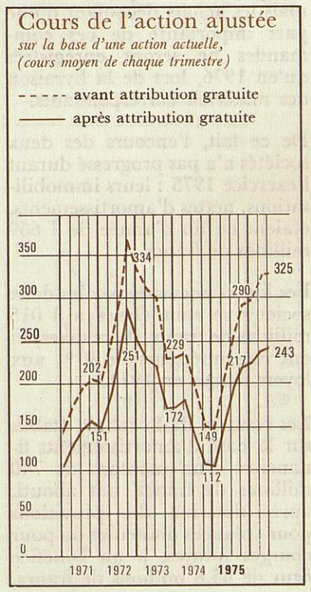

LOCABAIL
et LOCABAIL-AUTO

Locabail, société effectuant des opérations de crédit-bail de biens d'équipement au profit des petites et moyennes entreprises, et sa filiale Locabail-Automobile, spécialisée dans la location de véhicules de tourisme, ont effectué en 1975 des achats de matériels d'équipement d'un montant global de 1 017 millions de francs (T.V.A. comprise). Ce montant est inférieur de 14 % à celui de leurs achats en 1974. Cette réduction tient à la baisse des investissements opérés par les entreprises, notamment dans les secteurs des machines-outils, des engins de manutention ou de travaux publics et des véhicules industriels, au profit desquels Locabail réalise plus des trois quarts de ses opérations. Les mesures d'incitation fiscale prises par les Pouvoirs Publics ont suscité au cours du dernier trimestre, et notamment du mois de décembre, une vive reprise des commandes de biens d'équipement professionnel, mais les achats découlant d'une part importante de ces commandes ne seront enregistrés qu'en 1976, lors de la livraison des matériels correspondants.

De ce fait, l'encours des deux sociétés n'a pas progressé durant l'exercice 1975 : leurs immobilisations, nettes d'amortissements, étaient en fin d'année de 1 669 millions de francs.

Les loyers encaissés par les deux sociétés se sont élevés à 1 015 millions de francs (hors taxes) et ont été supérieurs de 9 % aux loyers perçus en 1974.

Les comptes de Locabail, établis sur la base d'amortissements financiers d'un montant de 740 millions de francs, ont abouti, après dotation des provisions pour créances douteuses ou pour charges futures, à un bénéfice brut de 65,8 millions de francs, soit 57,96 francs par action. Ce bénéfice est en nette progression par rapport à celui qui avait été enregistré au cours de l'exercice précédent (28,0 millions de francs) grâce principalement à la réduction des frais financiers résultant de la baisse des taux d'intérêt intervenue durant le premier semestre 1975.

Les sociétés de crédit-bail, qui sont propriétaires de biens d'équipement, disposent de la faculté de procéder à des amortissements linéaires ou dégressifs dont le montant peut être supérieur à celui des amortissements financiers, lesquels sont basés sur un taux de rendement constant des actifs immobilisés. Le Conseil de Locabail a donc décidé une dotation complémentaire de 43,2 millions de francs aux comptes d'amortissement et il a arrêté le bénéfice de la société, après provision de l'impôt, à 11,0 millions de francs. Le bénéfice net de Locabail-Automobile étant de 1,1 millions de francs, le bénéfice net consolidé de Locabail ressort à 12,1 millions de francs.

La réserve latente, que Locabail a constituée en franchise d'impôt par le cumul des dotations complémentaires effectuées chaque année aux comptes d'amortissement, a supporté le prélèvement d'une provision correspondant à la fraction non courue des loyers perçus d'avance; après dotation de cette provision, le montant de cette réserve dépasse à présent 109 millions de francs.

Les matériels qui font l'objet d'un contrat de crédit-bail sont très généralement cédés à l'utilisateur à la fin du contrat pour un prix convenu dès l'origine et dénommé « valeur résiduelle » du matériel. Les recettes de Locabail incluent les « valeurs résiduelles » effectivement encaissées, mais les résultats d'un exercice sont établis sans considération des « valeurs résiduelles » afférentes aux contrats qui restent en cours à la fin de cet exercice. Le montant de ces « valeurs résiduelles » à échoir, qui constitueront des plus-values de cession au cours des exercices ultérieurs, dépassait 179 millions de francs au 31 décembre 1975.

L'Assemblée des actionnaires du 21 avril 1976 a décidé la distribution d'un dividende identique à celui des années précédentes, soit un dividende de 8 francs, assorti d'un avoir fiscal de 4 francs, assurant aux actionnaires un revenu global de 12 francs par action.

Cette Assemblée a également décidé une augmentation du capital social de F 113 511 100 à F 151 348 100 par émission de 378 370 actions nouvelles portant jouissance du 1er janvier 1976, qui ont été libérées par incorporation de réserves et qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Capital social de LOCABAIL :

F 151 348 100

Actionnaires de LOCABAIL
(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	47,4 %
Banques fondatrices	6,6 %
Compagnies d'Assurances	3,9 %
Organismes professionnels	2,8 %
Public	39,3 %

Achats de matériels, taxes comprises
(en millions de francs)

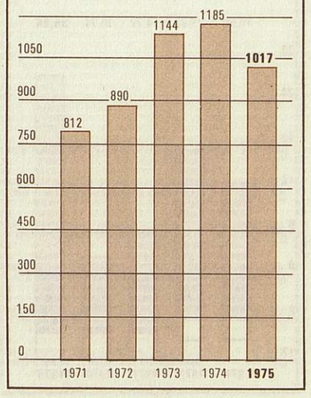

Encours hors taxes
(après amortissements fiscaux, au 31 décembre, en millions de francs)

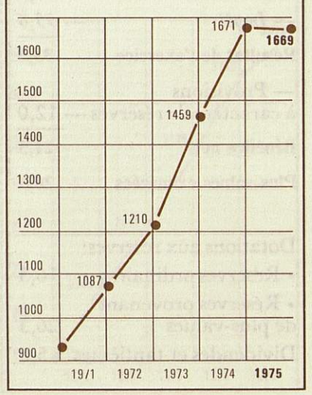

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975 (1)
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes (après amortissements financiers)	65,8
Revenus du portefeuille-titre	—
Bénéfice financier (avant impôt)	**65,8**
— Provisions à caractères de réserves	— 0,8
— Amortissements complémentaires	— 43,2
— *Impôt*	— *10,8*
Bénéfice net	**11,0**
Dotations aux réserves	1,5
Dividendes et tantièmes	9,5

(1) Locabail seule

Bénéfice net et dividende par action ajustée
sur la base du titre actuellement coté (avant attribution gratuite), en francs

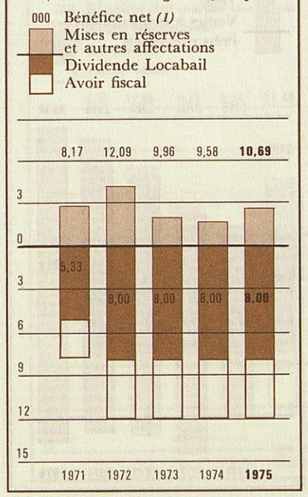

(1) Locabail + filiales

Cours de l'action ajustée
sur la base d'une action actuelle, (cours moyen de chaque trimestre)

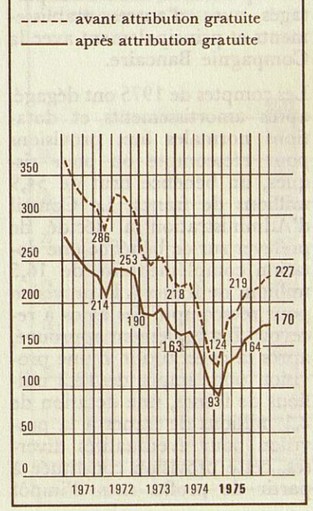

CETELEM

Le Cetelem finance par ses crédits des achats de biens d'équipement familial ou ménager. Son activité avait été freinée en 1974 par l'évolution de la conjoncture économique et par la perturbation des services postaux; elle a été en net redressement au cours du second semestre 1975 à la faveur de la reprise observée dans les achats des particuliers et grâce aux aménagements apportés par les Autorités Monétaires aux règles qui fixent les conditions d'activité des établissements finançant les ventes à tempérament.

Les concours nouveaux distribués par le Cetelem en 1975 ont atteint 2 932 millions de francs, soit 16 % de plus que le montant enregistré en 1974.

L'encours des crédits gérés par le Cetelem a progressé de 11 % au cours de l'année; il atteignait au 31 décembre 2 463 millions de francs, dont 1 699 financés par la société elle-même, le solde correspondant à des crédits partagés avec d'autres établissements et principalement avec la Compagnie Bancaire.

Les comptes de 1975 ont dégagé, après amortissements et dotations normales aux provisions pour réescompte ou pour risques, un bénéfice brut de 54,9 millions de francs. Le Conseil d'Administration a décidé de prélever sur ce bénéfice une dotation complémentaire de 16,5 millions de francs à la provision pour réescompte des agios à recevoir. Il a également approuvé, après la constitution d'une provision pour impôt de 18,2 millions de francs, une dotation de 8,1 millions de francs à la provision pour éventualités diverses, cette provision constituée à partir de profits nets d'impôt étant ainsi portée à 10,0 millions de francs. Le bénéfice net d'exploitation a été arrêté à 11,9 millions de francs.

La consolidation des comptes du Cetelem et de Cofica, dont le Cetelem détient 98 % des actions, fait apparaître pour le Cetelem en 1975 un bénéfice d'exploitation consolidé, net de l'impôt mais incluant les dotations aux provisions taxées à caractère de réserves, de 42,2 millions de francs, soit 40,69 francs par action Cetelem.

Ni le bénéfice social, ni le bénéfice consolidé du Cetelem n'incluent la plus-value sur titres, exonérée d'impôt, de 10,6 millions de francs, dégagée par les apports de titres opérés à l'occasion de la réorganisation du patrimoine immobilier du Groupe.

Le Cetelem a distribué au titre de 1975 un dividende net de 8 francs par action, identique à celui de l'exercice précédent. Complété d'un avoir fiscal de 4 francs, ce dividende procurera aux actionnaires un revenu global de 12 francs par action.

L'Assemblée Générale du 14 avril 1976 a élevé le capital social de 103 656 800 francs à 138 209 000 francs. Les 345 522 actions nouvelles, émises avec jouissance du 1er janvier 1976, ont été libérées par incorporation de réserves. Elles seront attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes.

Répartition de l'activité 1975 par secteurs :

Meubles	25 %
Appareils Ménagers	14 %
Télévision	17 %
Auto et divers	20 %
	76 %
Comptes permanents	17 %
Prêts personnels	7 %

Capital social du CETELEM :

F 138 209 000

Actionnaires du CETELEM

(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	73,3 %
Banques fondatrices	0,6 %
Syndicat Général de la Construction Électrique	2,3 %
Public	23,8 %

Montant des prêts accordés

(agios compris, en millions de francs)

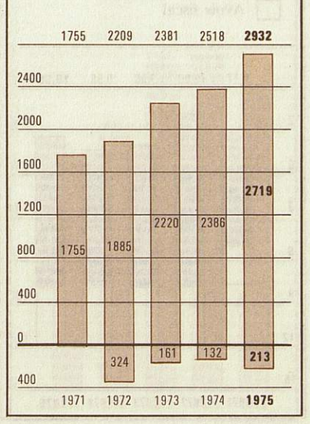

Encours au 31 décembre

(en millions de francs)

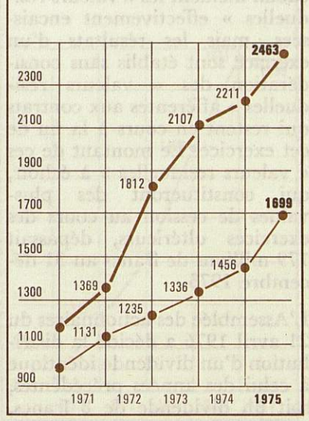

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975

(en millions de francs)

Produits des opérations courantes	34,0
Revenus du portefeuille-titres	4,4
— *Impôt*	— *18,2*
Résultat de l'exercice	**20,2**
— Provisions à caractères de réserves	— 8,3
Bénéfice net	**11,9**
Plus-values exonérées	**+ 10,6**
Dotations aux réserves :	
• Réserves ordinaires	3,2
• Réserves provenant de plus-values	10,7
Dividendes et tantièmes	8,6

Cours de l'action ajustée

sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre

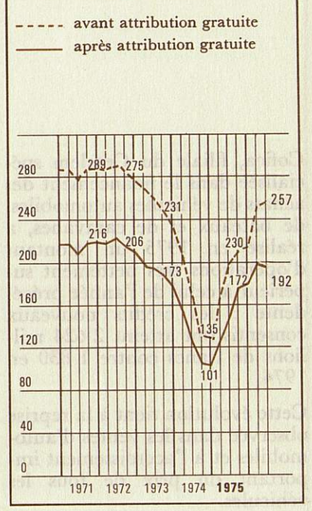

Bénéfice net et dividende par action ajustée

sur la base du titre actuellement coté (avant attribution gratuite), en francs

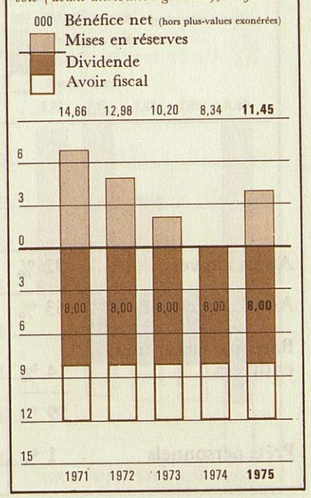

Résultat net consolidé par action ajustée

sur la base du titre actuellement coté (avant attribution gratuite), hors plus-values, en francs

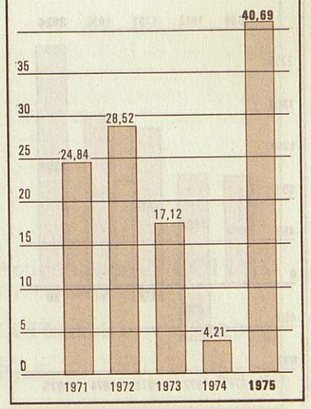

COFICA

Cofica, filiale du Cetelem spécialisée dans le financement des achats de véhicules automobiles, de bateaux et de caravanes, a réalisé en 1975 un montant d'opérations très nettement supérieur à celui de l'année précédente : les crédits nouveaux consentis ont atteint 2 624 millions de francs contre 1 830 en 1974.

Cette évolution tient à la reprise observée dans les ventes d'automobiles et à l'accroissement important du prix de tous les véhicules.

Le montant global des opérations en cours atteignait en fin d'année 2 298 millions de francs, dont 68 % financés directement par la société, le solde correspondant à la part prise par la Compagnie Bancaire dans des opérations partagées.

Montant des crédits distribués
(agios compris, en millions de francs)

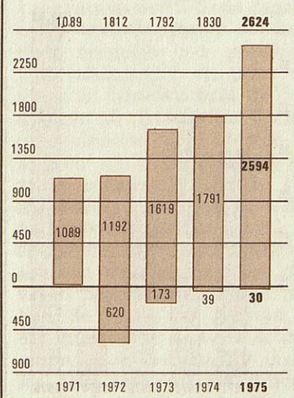

Répartition de l'activité 1975 par secteurs :

Autos neuves	32 %
Autos d'occasion	53 %
Bateaux, caravanes et divers	14 %
	99 %
Prêts personnels	1 %

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

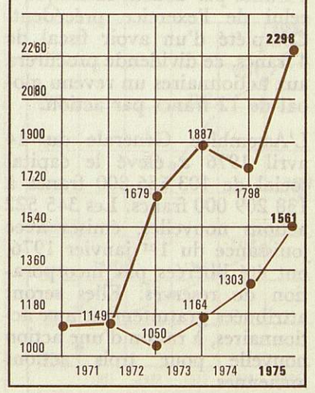

La baisse des taux d'intérêt intervenue en 1975 a entraîné une réduction des charges financières de la société et les comptes de l'exercice font apparaître, après amortissements et dotations ordinaires aux provisions pour réescompte ou pour risques, un bénéfice brut de 63,6 millions de francs. Sur ce bénéfice, le Conseil d'Administration a approuvé le prélèvement d'une dotation complémentaire de 7,5 millions de francs à la provision pour réescompte des agios à recevoir. Il a également décidé, après la constitution d'une provision pour impôt de 29,3 millions de francs, celle d'une provision pour éventualités diverses de 10,0 millions de francs, prélevée sur le profit net après impôt. Le bénéfice net a été ainsi arrêté à 17,0 millions de francs.

Ce bénéfice s'entend hors plus-values exonérées. Or le compte des opérations en capital dégage un solde bénéficiaire de 12,6 millions de francs résultant de l'apport à la « Foncière de la Compagnie Bancaire » des titres des sociétés immobilières propriétaires des locaux d'exploitation de la société.

Le dividende de Cofica a été porté à 4 francs; assorti d'un avoir fiscal de 2 francs, il assurera aux actionnaires un revenu global de 6 francs par action de 50 francs.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	56,1
Revenus du portefeuille-titres	0,5
— *Impôt*	— *29,3*
Résultat de l'exercice	**27,3**
— Provisions à caractère de réserves	— 10,3
Bénéfice net	**17,0**
Plus-values exonérées	**+ 12,6**
Dotations aux réserves :	
• Réserves ordinaires	9,7
• Réserves provenant de plus-values	12,7
Dividendes et tantièmes	7,2

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

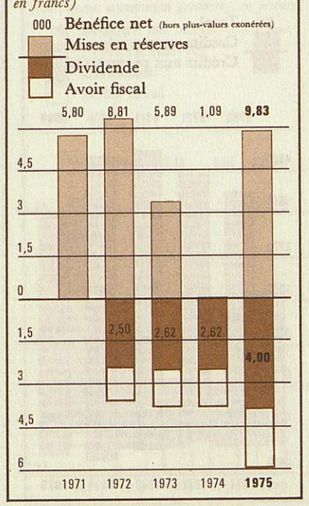

Capital social de COFICA :

F 86 625 300
(actions de 50 F)

Actionnaires de COFICA
(au 31 décembre 1975)

CETELEM	98,0 %
Public	2,0 %

Union de Crédit pour le Bâtiment

L'activité de l'U.C.B. a été limitée par la faiblesse de la demande de prêts immobiliers. Cette demande avait très fortement fléchi au second semestre 1974; elle a stagné pendant les premiers mois de 1975 et n'est redevenue ferme qu'au cours du dernier trimestre. Aussi bien cette reprise tardive n'a-t-elle pas permis de maintenir le montant des opérations nouvelles aux niveaux atteints les années précédentes.

Les prêts accordés en 1975 se sont élevés à 5 066 millions de francs, dont 3 566 millions de francs de prêts accordés à des particuliers pour le financement de l'achat ou de la rénovation de leurs logements et 1 500 millions de francs de crédits accordés à des promoteurs-constructeurs.

L'U.C.B. a réalisé en 1975 un bénéfice net de 63,3 millions de francs dont 12,2 millions de francs de revenu net du portefeuille-titres, et 1,1 millions de de francs de plus-values nettes à long terme. Ce bénéfice a été déterminé après dotations des provisions pour risques ou pour charges futures, après une provision pour impôt de 84,3 millions de francs et après une dotation de 25 millions de francs à la provision pour éventualités diverses, cette provision constituée à partir de profits ayant supporté l'impôt étant ainsi portée à 60 millions de francs.

Répartition de l'activité 1975 par secteurs :

(crédits aux acquéreurs seulement)

Logements neufs	42 %
Logements anciens	32 %
Travaux	8 %
Immeubles professionnels	8 %
Terrains	10 %

Capital social de l'U.C.B. :

F 393 161 600

Actionnaires de l'U.C.B.

(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	30,4 %
Crédit Foncier de France	20,0 %
Fédération Nationale du Bâtiment	14,7 %
Comptoir des Entrepreneurs	2,1 %
Crédit National	2,0 %
Compagnies d'Assurances	4,0 %
Banques	0,8 %
Public	26,0 %

Montant des prêts accordés

(en millions de francs)

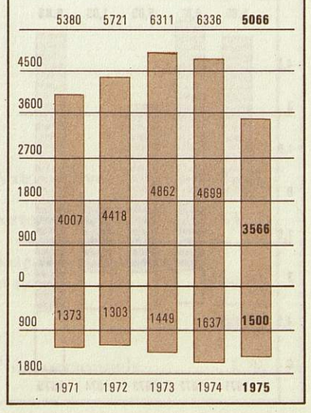

Encours au 31 décembre

(en millions de francs)

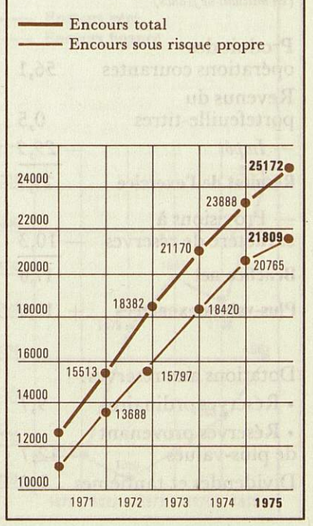

La consolidation des comptes de l'U.C.B. et de la C.F.E.C., dont l'U.C.B. détient 99,8 % des actions, aboutit pour l'U.C.B. à un résultat consolidé 1975, net de l'impôt mais incluant les dotations aux provisions taxées à caractère de réserves, de 156,9 millions de francs, soit 53,22 francs par action U.C.B.

Ce résultat consolidé, de même que les bénéfices nets de l'U.C.B. et de la C.F.E.C., s'entend hors plus-values exonérées : ces plus-values, dégagées par l'apport à la « Foncière de la Compagnie Bancaire » des participations détenues dans les sociétés immobilières propriétaires des locaux d'exploitation du Groupe de la Compagnie Bancaire ont été de 26,4 millions de francs chez l'U.C.B. et de 26,1 millions de francs chez la C.F.E.C.

Le dividende de l'U.C.B. a été maintenu à 8 francs par action. Assorti d'un avoir fiscal de 4 francs, il assure aux actionnaires un revenu global de 12 francs par action.

Le capital social a été élevé par l'Assemblée Générale du 27 avril 1976 de 294 871 200 francs à 393 161 600 francs. Les actions nouvelles, émises avec jouissance du 1er janvier 1976, ont été libérées par incorporation de réserves. Les actionnaires de l'U.C.B. recevront donc gratuitement en 1976 une action nouvelle pour trois anciennes.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975

(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	158,5
Revenus du portefeuille-titres	12,2
Plus-values à long terme	1,3
— *Impôt*	— *84,3*
Résultat de l'exercice	**87,7**
— Provisions à caractère de réserves	— 24,4
Bénéfice net	**63,3**
Plus-values exonérées	**+ 26,4**
Dotations aux réserves:	
• Réserves ordinaires	37,6
• Réserves provenant de plus-values	27,5
Dividendes et tantièmes	24,6

Cours de l'action ajustée

sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre

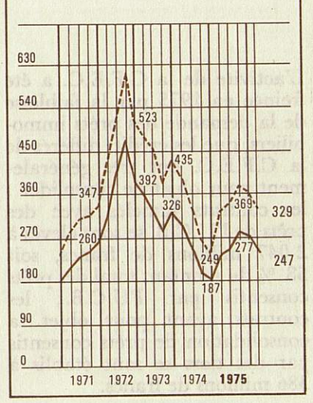

Bénéfice net et dividende par action ajustée

sur la base du titre actuellement coté (avant attribution gratuite), en francs

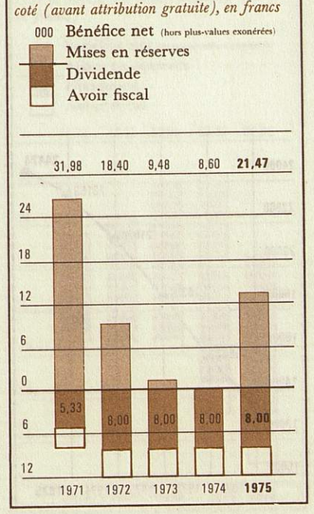

Résultat net consolidé par action ajustée

sur la base du titre actuellement coté (avant attribution gratuite), hors plus-values exonérées, en francs

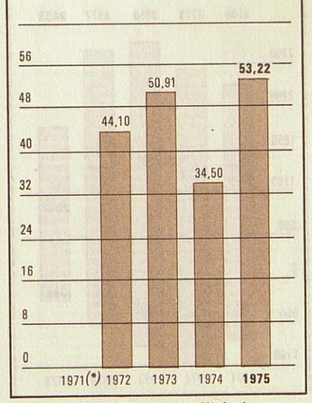

(*) La CFEC n'est devenue filiale de l'UCB qu'en 1972

Compagnie Française d'Epargne et de Crédit

L'activité de la C.F.E.C. a été freinée en 1975 par la faiblesse de la demande des prêts immobiliers, que les crédits différés de la C.F.E.C. ont très généralement pour objet de consolider : les contrats jumelés avec des prêts de l'U.C.B. se sont élevés à 2 047 millions de francs, soit 58 % du montant total des prêts consentis par l'U.C.B.; les contrats ayant pour objet la consolidation de prêts consentis par des tiers se sont établis à 386 millions de francs.

L'encours total des contrats souscrits a été porté en 1975 de 23 158 à 24 474 millions de francs; l'encours des prêts attribués de 1 242 à 1 738 millions.

Capital social de la C.F.E.C. :

F 126 953 100

Actionnaires de la C.F.E.C.
(au 31 décembre 1975)

U.C.B.	99,8 %
Public	0,2 %

Contrats souscrits
(en millions de francs)

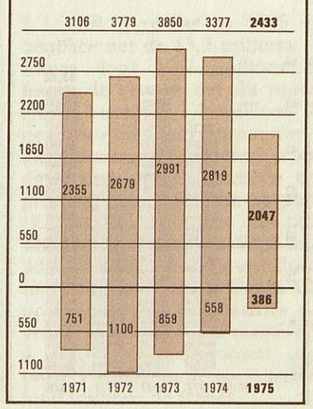

Encours des contrats souscrits
(en millions de francs)

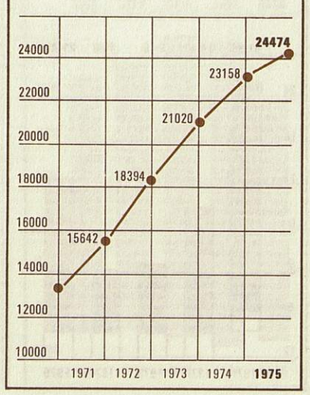

Encours des prêts attribués
(débiteurs par attribution, en millions de francs)

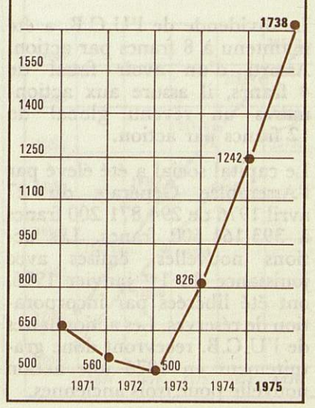

Les comptes de 1975 ont fait apparaître un bénéfice net, hors plus-values exonérées, de 57,1 millions de francs, dont 830 000 francs de plus-values nettes à long terme. Ce bénéfice a été arrêté après dotations des différentes provisions pour risques ou pour charges futures, après provision pour impôt de 69,9 millions de francs et après une dotation de 15,0 millions de francs à la provision pour éventualités diverses, constituée à partir de profits nets d'impôt et élevée par cette dotation de 70 à 85 millions de francs.

Les plus-values exonérées dégagées par les apports de titres auxquels ont donné lieu la réorganisation du patrimoine immobilier du Groupe ont atteint 26,1 millions de francs.

Le dividende a été porté à 30 francs, auxquels s'ajoutent 15 francs d'avoir fiscal par action.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975
(en millions de francs)

Produit des opérations	147,5
Revenus du portefeuille-titres	1,1
Plus-values à long terme	0,9
— *Impôt*	— *69,9*
Résultat de l'exercice	**79,6**
— Provisions à caractère de réserves	— 22,5
Bénéfice net	**57,1**
Plus-values exonérées	+ **26,1**
Dotations aux réserves:	
• Réserves ordinaires	18,1
• Réserves provenant de plus-values	26,9
Dividendes et tantièmes	38,5
Report à nouveau	— 0,3

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

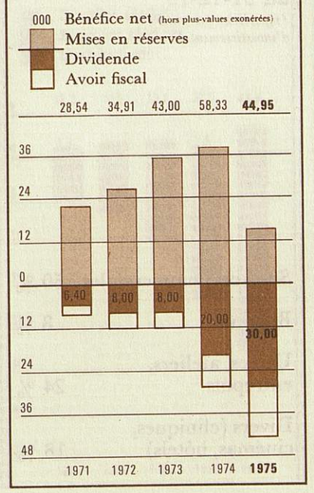

LOCABAIL-IMMOBILIER

Locabail-Immobilier, qui a le statut de Sicomi, a pour activité la location d'immeubles à usage industriel ou commercial, soit en crédit-bail, soit en location simple.

La société, que les règles de l'encadrement du crédit avaient contrainte à suspendre en juillet 1974 toute recherche d'opérations nouvelles, a retrouvé la faculté de consentir de nouveaux engagements en mars 1975; 154 millions de francs d'engagements ont été contractés au cours de l'année, dont 101 millions de francs au titre d'opérations de crédit-bail et 53 millions de francs au titre d'engagements de location simple.

Capital social de LOCABAIL IMMOBILIER :
F 249 643 800

Actionnaires de LOCABAIL-IMMOBILIER
(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	24,7 %
Autres Sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire	3,7 %
Compagnies d'Assurances	22,8 %
Banques	10,5 %
Caisses de Retraites	8,6 %
SICAV et Fonds Communs de Placement	9,9 %
Organismes Professionnels et divers	3,2 %
Public	16,6 %

Les investissements opérés, du fait de ces engagements ou de ceux qui avaient été consentis antérieurement, ont porté de 637 à 719 millions de francs la valeur, nette d'amortissements et provisions, des immeubles financés.

Le montant, hors taxes, des recettes locatives perçues au cours de l'année a progressé de 27 % et atteint 116,3 millions de francs.

Production
(engagements nouveaux, en millions de francs)

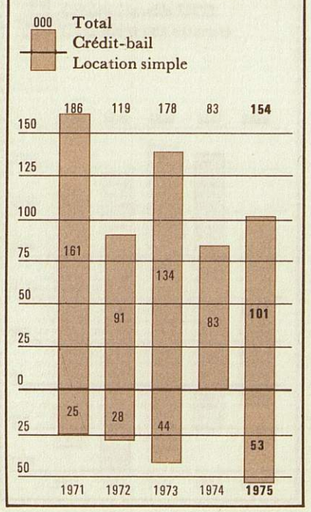

Immeubles loués en crédit-bail, en exploitation au 31-12-75
(répartition par nature d'investissements)

Surfaces commerciales	50 %
Bureaux	8 %
Usines, ateliers, entrepôts	24 %
Divers (cliniques, cinémas, hôtels)	18 %

Encours financés, hors taxes
(immobilisations, amortissements déduits, en millions de francs)

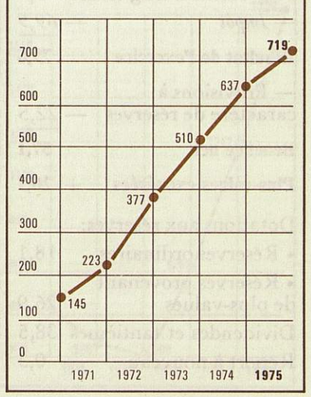

Les comptes établis sur la base d'amortissements financiers, lesquels correspondent à un taux de rendement constant des actifs immobilisés, aboutissent, après dotation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour charges futures et d'une provision particulière pour dépréciation éventuelle de certains immeubles, à un bénéfice de 50,4 millions de francs supérieur de 22 % à celui de l'exercice 1974. Sur ce bénéfice le Conseil d'Administration de Locabail-Immobilier a décidé le prélèvement d'une dotation complémentaire aux comptes d'amortissement de 8,5 millions de francs : les Sicomi disposent en effet de la faculté de procéder pour les immeubles qu'elles louent en crédit-bail à des amortissements linéaires ou dégressifs dont le montant est en période de croissance supérieur à celui des amortissements financiers.

Le montant de la réserve latente constituée par le cumul des dotations complémentaires effectuées chaque année aux comptes d'amortissement atteint à présent 47,2 millions de francs, soit 7,8 % de la valeur, nette d'amortissements financiers, des immeubles loués en crédit-bail.

Le bénéfice social, arrêté à 41,9 millions de francs, a permis la distribution d'un dividende de 14,75 francs par action. Ce dividende avait été l'an dernier de 12,50 francs pour les actions de plein exercice.

Les actions de Locabail-Immobilier ont été introduites à la Bourse de Paris le 2 décembre 1975.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975
(en millions de francs)

Bénéfice financier	**50,4**
— Amortissements complémentaires	— 8,5
Bénéfice	**41,9**
Dotations aux réserves	5,1
Dividendes	36,8

Bénéfices réalisés, et fraction distribuée
(en millions de francs)

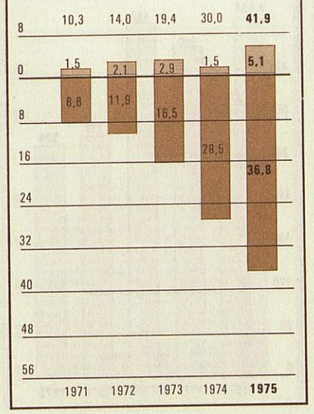

Dividende par action *(1)*
(en francs)

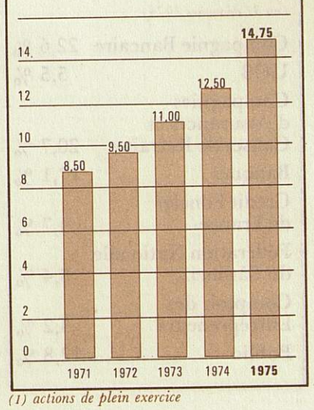

(1) actions de plein exercice

SINVIM
et SINVIM CONSTRUCTION

La conjoncture immobilière, qui avait fortement fléchi durant l'année 1974, est restée déprimée pendant le premier semestre 1975 et n'a été en reprise sensible qu'au cours du dernier trimestre de l'année.

Les ventes de logements réalisées en 1975 dans les programmes immobiliers où sont associées la Sinvim ou sa filiale Sinvim-Construction n'ont atteint, malgré l'amélioration tardive de la conjoncture, que 94 % des ventes de l'année précédente. Elles ont représenté au total 2 127 logements.

La quote-part de Sinvim et de Sinvim-Construction dans ces ventes, auxquelles s'ajoutent 7 160 m² de bureaux ou de commerce, représente une valeur de 320 millions de francs.

Les ouvertures de chantiers ont été maintenues au niveau des ventes : évaluées en quote-part Sinvim, elles ont été en 1975 de 330 millions de francs. Le stock de logements offerts à la vente a pu ainsi être maintenu à un niveau très modéré.

Les affaires nouvelles retenues au cours de l'année ont atteint un montant (part Sinvim) de 309 millions de francs. Ces opérations seront traitées soit en copromotion (112 MF), soit en promotion directe (197 MF).

Les comptes de Sinvim et de Sinvim-Construction font apparaître pour 1975, après provision de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, un résultat net consolidé de 31,3 millions de francs, soit 25 francs par action Sinvim, auquel s'ajoute une plus-value exonérée de 7,0 millions de francs, dégagée par l'apport à la « Foncière de la Compagnie Bancaire » des participations de la Sinvim dans les sociétés immobilières propriétaires des locaux d'exploitation du Groupe de la Compagnie Bancaire.

La Sinvim distribuera, au titre de 1975, un dividende net, après précompte, de F 7,67. Complété d'un avoir fiscal de F 3,83, ce dividende assurera aux actionnaires un revenu global de F 11,50 par action (contre F 11 l'année précédente).

Capital social de la SINVIM :

F 125 000 000

Actionnaires de la SINVIM
(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	22,6 %
UCB	5,5 %
Compagnies d'Assurances et Caisses de Retraites	20,7 %
Banques	17,1 %
Crédit Foncier de France	9,7 %
Fédération Nationale du Bâtiment	8,4 %
Comptoir des Entrepreneurs	3,2 %
Public	12,8 %

Montant annuel des ventes de la Sinvim
(en millions de francs)

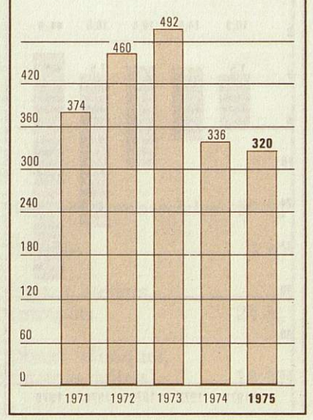

Résultats d'exploitation
(consolidés, en millions de francs)

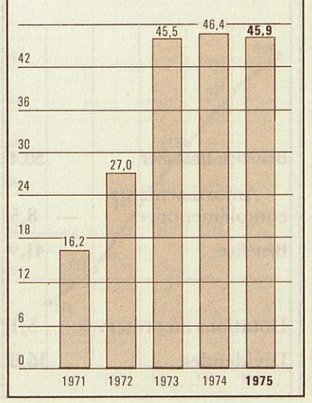

Affectation du bénéfice de l'exercice 1975
(résultats consolidés, en millions de francs)

Produit des opérations	41,6
— *Impôt*	— *9,8*
Résultat de l'exercice	**31,8**
— Provisions à caractère de réserves	— 0,5
Bénéfice net	**31,3**
Plus-values exonérées	**+ 7,0**
Dotations nettes aux diverses réserves:	
• Réserves ordinaires	14,8
• Réserves provenant de plus-values	7,0
Dividendes (précompte inclus)	9,7
Impôt sur distribution des réserves et ajustement sur dividendes internes	6,8

Après la répartition des bénéfices de l'exercice, le montant consolidé des réserves de Sinvim et de Sinvim-Construction s'élèvera à 128,9 millions de francs, dont 108,5 millions de francs au titre des réserves spéciales de profits de construction.

Dividende par action *(1)*
(en francs)

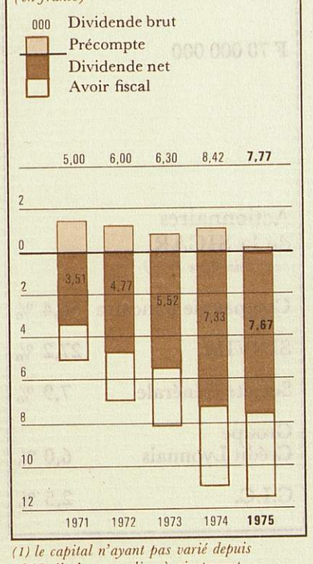

(1) le capital n'ayant pas varié depuis 1965, il n'y a pas lieu à ajustement du dividende par action

Évolution des réserves
(après répartition, en millions de francs)

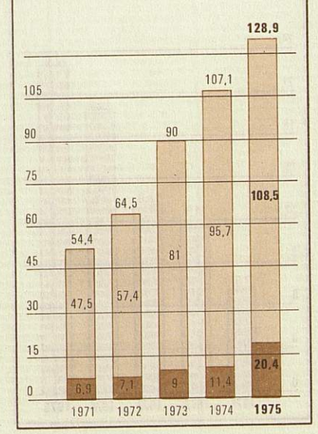

SEGECE

La Segece consacre son activité à la promotion et à la gestion de centres commerciaux.

Les honoraires perçus en 1975 ont atteint 23,0 millions de francs et les comptes de l'exercice ont dégagé un bénéfice net de 245 000 francs.

Capital social de la SEGECE

F 500 000
(en cours d'augmentation à 2 500 000 F)

Actionnaires de la SEGECE
(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	70,9 %
U.C.B.	25,0 %
Fédération Parisienne du Bâtiment	3,0 %
Divers	1,1 %

Surfaces commerciales réalisées depuis l'origine
(en milliers de m²)

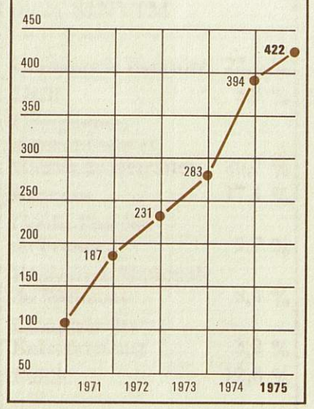

Honoraires perçus
(en millions de francs)

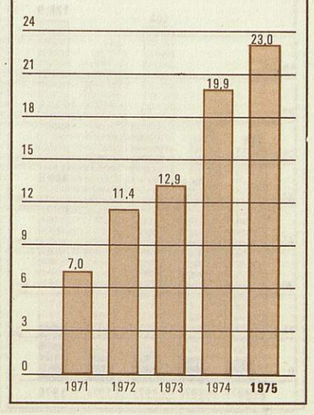

SICAR

La Sicar, société à statut de Sicomi, possède un patrimoine constitué en majeure partie d'immeubles à usage commercial, loués en location simple et situés dans les Centres Commerciaux Régionaux de Rungis et de Créteil.

La Sicar a réalisé en 1975 un bénéfice de 13,0 millions de francs. Son dividende a été élevé de F 13,68 à F 15,74 par action.

Capital social de la SICAR :

F 70 000 000

Actionnaires de la SICAR
(au 31 décembre 1975)

Compagnie Bancaire	56,4 %
SINVIM	27,2 %
Société Générale	7,9 %
Groupe Crédit Lyonnais	6,0 %
C.I.C.	2,5 %

Réalisation Jacques Roch, impression SNI Paul Dupont